

DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR

VILLE DE DIJON

PROCES-VERBAL

du Conseil Municipal

en date du 12 juillet 2025

A Dijon, le 22 SEP. 2025

**Madame Ludmila MONTEIRO,
Secrétaire de séance**



**Madame Nathalie KOENDERS,
Maire de Dijon**



Le Conseil Municipal de la ville de Dijon a été convoqué par Monsieur le Maire par lettre du 4 juillet 2025 pour le 12 juillet 2025 à 10h30 aux fins de tenir une séance publique dans la salle de Flore de l'hôtel de Ville, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 10h30 sous la Présidence de Madame Nathalie KOENDERS, Maire de Dijon

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Ludmila MONTEIRO a été désignée comme secrétaire de séance.

Président : Madame Nathalie KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame Ludmila MONTEIRO

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Christophe AVENA

Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Françoise TENENBAUM
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Jean-François COURGEY
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO

Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE
VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Pierre PRIBETICH

Membres absents :

Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM
Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Vincent TESTORI pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François
DESEILLE
Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Bruno DAVID
Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent BOURGUIGNAT pouvoir à Monsieur Henri-Bénigne DE
VREGILLE
Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur CHÂTEAU
Monsieur Fabien ROBERT pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Philippe THIRION pouvoir à Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Frédéric FAVERJON pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

ORDRE DU JOUR

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET PERSONNEL

FINANCES

1) Rapport d'observations définitives établi par la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne-Franche-Comté à la suite du contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Dijon pour les exercices 2018 et suivants.....	5
--	---

La séance est ouverte à 10 h 34 sous la présidence de Nathalie KOENDERS.

Mme la MAIRE. - Bonjour à tous et à toutes.

Je demande au premier adjoint de procéder à l'appel.

Il est procédé à l'appel.

M. HOAREAU. - Madame la Maire, le quorum est atteint. Vous pouvez ouvrir vos travaux.

Mme la MAIRE. - Merci, monsieur Hoareau.

Je vous remercie toutes et tous d'être présents, ce matin, pour cette réunion du conseil municipal consacrée à la présentation du rapport définitif de la Chambre régionale des comptes de Bourgogne-Franche-Comté sur la gestion de la ville de Dijon.

Délibération n°1

OBJET : FINANCES - Rapport d'observations définitives établi par la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne-Franche-Comté à la suite du contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Dijon pour les exercices 2018 et suivants

Par courrier en date du 27 juin 2025, Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne-Franche-Comté a transmis les observations définitives formulées par cette juridiction à la suite du contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Dijon pour les exercices 2018 jusqu'à la période la plus récente et dans le cadre des travaux communs des juridictions financières portant sur une enquête relative au patrimoine monumental.

L'objet de la présente délibération est de faire part au conseil municipal des observations jointes en annexe, auxquelles ont été ajoutées les réponses apportées par moi-même et le maire précédemment en exercice, en vous rappelant que ces informations ont été transmises à chacun d'entre vous avec la convocation à la séance de ce jour.

Mme la MAIRE. - *Ce rapport nous est parvenu avant l'été, de manière conforme à ce qui avait été promis par la Chambre - et je tiens à remercier les magistrats - mais ultérieurement à l'envoi de l'ordre du jour du conseil municipal du 23 juin dernier, d'où ce conseil que nous tenons ce matin, avant que la Chambre régionale des comptes, comme c'est la règle, ne publie ensuite le rapport et notre réponse. Ce sera donc fait - je pense - dans le courant de cet été.*

Nous aurons donc, aujourd'hui, à prendre acte d'un ensemble qui intègre à la fois le rapport d'observation définitif de la Chambre et la réponse que nous lui avons apportée. Les deux documents sont donc désormais indissociables, et je rappelle qu'ils ont été présentés en commission des finances mercredi dernier.

Vous le savez tous, la période examinée concerne les années 2018 à 2024 et c'est naturellement que j'ai une pensée vers François Rebsamen - absent, qui m'a donné son pouvoir aujourd'hui - puisque, pour l'essentiel et même en presque totalité, la période couverte lui appartient en tant qu'ancien maire de Dijon et on dit avec le terme technique en tant « qu'ancien ordonnateur », puisque me concernant, sur la période écoulée, je suis concernée par un mois et cinq jours.

Je souhaite avant toute chose commencer par remercier l'ancien maire, François Rebsamen, et aussi lui rendre hommage, puisqu'il a connu au cours de son mandat de maire deux contrôles de la Chambre régionale des comptes, à quoi s'ajoute celui de la Métropole en 2023. Sa gestion a donc été passée au crible de plusieurs contrôles successifs extrêmement rigoureux, exigeants et détaillés. Sous son mandat, Dijon a profondément changé. La ville s'est modernisée. Elle a investi, s'est dotée d'équipements majeurs, a su convertir des friches, renforcer ses services - c'est, d'ailleurs, souligné par la Chambre - repenser ses mobilités, valoriser le patrimoine. Bref, la ville s'est transformée, puisque nous avons, sous son impulsion, construit et rénové des équipements scolaires, sportifs, culturels. Nous avons réhabilité le patrimoine, reconverti des friches urbaines, développé de nouveaux services et ce, dans tous les quartiers de

la ville de Dijon. Cette transformation s'est faite - et la Chambre le souligne aujourd'hui - dans un cadre budgétaire parfaitement maîtrisé, puisque le constat posé est, en effet, sans ambiguïté : la situation financière de la Ville de Dijon est jugée très satisfaisante par la Chambre régionale des comptes, et permettez-moi d'ajouter que ce résultat est d'autant plus remarquable, qu'il a été obtenu dans un contexte particulièrement difficile depuis 2020 avec la crise sanitaire de la covid, puis l'inflation et l'explosion des coûts de l'énergie et des matières premières. Cette situation financière très satisfaisante résulte de la stratégie cohérente que François Rebsamen et son équipe ont menée et assumée, et ce, dans la durée.

La reconnaissance par une institution indépendante est importante et elle dit que l'on peut transformer sans compromettre, surmonter les difficultés, innover et anticiper, et ce, sans dériver. Ce rapport en apporte la preuve.

J'observe autour de moi - et j'ai aussi parcouru quelques rapports de Chambres, puisque beaucoup de villes ont aussi été soumises à des contrôles, pas forcément sur des périodes similaires - que peu de collectivités locales peuvent aujourd'hui se prévaloir d'un tel niveau de satisfecit à propos de leur gestion. Peu de maires peuvent se réjouir - comme je le fais aujourd'hui - d'une telle situation financière et, surtout, de la qualité de la trajectoire que nous avons su dessiner pour les finances de notre ville et pour les politiques publiques qu'elles ont permis de conduire. C'est donc une trajectoire qu'il faut saluer et ses résultats remarquables.

L'audace et le sérieux, dont nous avons fait preuve, nous permettent, aujourd'hui, de poursuivre et permet aussi à notre Ville d'envisager l'avenir dans des conditions sereines, car les trois grandes composantes de la gestion d'une collectivité sont à la fois alignées et soulignées par la Chambre : désendettement, capacité d'autofinancement et niveau d'investissement à quoi on peut ajouter une quatrième dimension, celle de la stabilité de la part communale des taux d'imposition, puisque je rappelle que pour la neuvième année consécutive en 2025, nous n'avons pas augmenté les taux de la collectivité.

La Chambre reconnaît donc notre cap, mais c'est normal, elle pointe aussi des axes d'amélioration, dont nos opposants feront leur miel sans aucun doute.

Ces axes de progression, nous les entendons, bien sûr. Certains sont, d'ailleurs, déjà engagés et d'autres le seront dans les mois à venir. Cela fait partie de notre volonté d'amélioration continue.

Avant d'entrer dans l'examen plus précis de ce rapport, je veux également saluer publiquement au nom de la Ville de Dijon la qualité du travail des magistrats ainsi que le dialogue rigoureux, professionnel et respectueux qui a marqué toute la procédure. Je tiens également à remercier le personnel de la Ville de Dijon, le directeur général des services, la directrice générale déléguée aux ressources, la direction des finances et tous les agents et toutes les directions qui ont fourni des milliers de pièces requises dans le cadre de ce contrôle à l'appui de l'analyse qui vous est présentée aujourd'hui. Un PowerPoint permettra d'en prendre les points essentiels - vous avez tous eu le rapport. Je rappelle qu'il a été étudié en commission finances. Je vous en fais, maintenant, une présentation succincte avec ce PowerPoint derrière moi à l'appui.

Projection du document intitulé « Chambre régionale des comptes - Contrôle des exercices 2018-2024 »

Ce contrôle de la Chambre régionale des comptes constitue pour une commune un examen approfondi de la gestion de ces finances publiques, de son administration et des politiques publiques locales et le dernier contrôle de la Chambre régionale des comptes datait pour la Ville de Dijon de 2016 et portait sur les exercices 2016 et suivants.

On peut noter que le rapport conclut aujourd'hui à une situation financière très satisfaisante et on peut dire que la situation de la Ville de Dijon, déjà favorable, est ainsi donc consolidée, puisqu'à l'époque du dernier rapport, ce dernier mentionnait que la situation financière de la commune ne suscitait pas d'inquiétude particulière. Maintenant, il met en avant l'état très satisfaisant de nos finances.

Un contrôle d'une Chambre régionale des comptes est finalement un événement ordinaire et régulier dans la vie institutionnelle d'une collectivité, mais aussi un moment de bilan intéressant et un processus à prendre en compte sur le long terme pour l'administration municipale qui a été très sollicitée pendant de longs mois. Je rappelle que les opérations se sont déroulées pendant une année complète dans un esprit de coopération avec l'équipe de contrôle, que je remercie. Quand j'ai été élue maire de Dijon, dans le mois qui a suivi, puisque les magistrats, en tant que nouvel ordonnateur, m'ont demandé d'être auditionnée, je les ai reçus et je peux effectivement marquer cet esprit de coopération.

François Rebsamen, en tant qu'ancien ordonnateur, et moi-même avons souhaité être entendus par les magistrats dans le cadre d'une audition, comme le prévoit la procédure. Ce n'était pas obligatoire, mais nous l'avons souhaité, puisqu'il nous paraissait important d'exprimer directement auprès de la juridiction le sens de notre action publique et notre engagement ainsi que les principes de gestion qui sont les nôtres. En tout cas, l'ambition que nous avons pour le territoire et le sérieux dont nous faisons preuve dans la gestion des équilibres budgétaires de la Ville ressortent clairement du rapport d'observation définitif.

À la lecture du rapport et de la réponse apportée, vous constaterez que les analyses, observations et recommandations sont de nature très diverse allant de l'évaluation globale de la situation financière d'une commune à des sujets comptables ou administratifs très pointus. L'administration municipale se saisira bien évidemment de l'opportunité qu'offre ce contrôle pour améliorer certains de ces processus de gestion, qu'il s'agisse des provisions comptables, de la mise en place d'un plan de contrôle des régies. Je rappelle, d'ailleurs, que plusieurs sujets relevés étaient déjà en cours d'étude au sein de notre collectivité.

Mais ce contrôle est également l'occasion de soulever des problématiques que rencontrent bon nombre de collectivités que les pénalisent. Puisque j'ai pu prendre connaissance aussi des recommandations faites à d'autres collectivités, qu'elles soient gérées par des partis de droite ou de gauche, etc., il y a parfois les mêmes recommandations faites aux collectivités, parce qu'on est confronté aux mêmes problématiques. On pourrait, peut-être, souligner qu'un de nos principaux regrets dans le cadre de ce contrôle est que la gestion des ressources humaines n'ait été abordée que de façon générale, uniquement la gestion administrative du personnel, qui nécessiterait probablement une simplification propice à améliorer l'attractivité de la fonction publique - M. Berthier apportera, peut-être, quelques points lors de la discussion générale.

Le plus important concerne évidemment le jugement porté sur l'action publique de la collectivité, donc notre engagement et celui de la municipalité depuis 2001 au profit du développement et du rayonnement du territoire. Il est illustré par des constats effectués par la Chambre des comptes en matière d'opérations d'aménagement - monsieur le premier adjoint à l'urbanisme, vous prendrez peut-être la parole - relatif au patrimoine monumental - Mme Martin pourra en parler. On a aussi un très bon rapport qui souligne, contrairement à ce que l'on a entendu dans cette instance, notre bonne gestion du patrimoine municipal et également de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin - vous prendrez peut-être aussi la parole sur ce sujet.

En tout cas, dans chacun de ces domaines, la municipalité s'est montrée déterminée à dépasser les difficultés pour transformer la ville et cette ambition ne s'est pas mise en œuvre sans la préoccupation particulière d'une gestion publique transparente et de qualité. La Chambre relève ainsi une situation financière très satisfaisante et note que la qualité globale de la tenue des comptes peut être soulignée. Alors que les déficits et la gestion publique deviennent une préoccupation centrale pour nos concitoyens, une source d'inquiétude pour la pérennité de notre modèle de société, la Ville de Dijon a su garantir ses équilibres financiers et la qualité durable de ses services publics. Dijon n'a, ainsi, pas connu ces dernières années des situations relevées dans d'autres territoires : des fermetures de services publics. On a vu que pendant et après le covid - surtout après avec l'inflation et notamment les coûts de l'électricité - certaines collectivités avaient fermé leurs piscines et musées. Ce n'est pas notre cas et il n'y a pas non plus de recul du soutien au tissu associatif, ce dernier étant maintenu à un niveau élevé, comme la Chambre le précise - monsieur El Hassouni, en tant qu'adjoint à la vie associative, vous prendrez peut-être aussi la parole tout à l'heure.

Nous nous sommes attachés, sans augmenter la fiscalité locale, à stabiliser l'épargne de la commune et la Chambre remarque, ainsi, notre capacité d'autofinancement nette, soit la ressource mobilisable pour investir de la Ville de Dijon, qui se trouve en 2024 à un niveau deux fois supérieur à celui des communes de sa strate. Cette situation très favorable en cette fin de mandature, associée à un effort extrêmement conséquent réalisé en termes de désendettement, permet à la Ville de Dijon, comme le souligne la Chambre, de disposer de marges de manœuvre à moyen terme. Je rappelle qu'avec 100,6 M€ de dettes à fin 2024, la commune de Dijon est désormais, ainsi que le relève la Chambre, l'une des moins endettées de France parmi les villes de même strate.

La Chambre relève globalement le respect des dispositions législatives et réglementaires en matière de production des rapports budgétaires avec, en particulier, la qualité des rapports produits à l'appui des débats d'orientation budgétaire organisés au cours de la période sous revue et des rapports de présentation de ses budgets primitifs et de ses comptes administratifs.

La Ville de Dijon poursuivra le recours aux Autorisations de Programme (AP) dès lors que les informations nécessaires à l'utilisation de cet outil sont disponibles, en particulier le cadrage

budgétaire qui découle des études techniques et des choix politiques effectués. Ainsi, à titre d'exemple, les équipements petite enfance évoqués par la Chambre comme justifiant la création d'une AP nécessitent de travailler à une programmation relativement fine des bâtiments à traiter à l'instar de ce qui a été fait pour les groupes scolaires dans le cadre des AP éducatives.

La Chambre recommande d'adopter une Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) qui existe bien évidemment déjà au niveau technique. Bien entendu, nous prenons cette recommandation. Il nous faudra réfléchir sur ce point dans un contexte où les collectivités n'ont que peu de visibilité sur les contraintes qui pèseront sur elles au titre de la réduction des déficits publics. C'est important. On a effectivement parlé avec l'adjoint aux finances d'en établir pour la suite.

S'agissant de la présentation de la structure des effectifs, de l'évolution des dépenses de rémunération et de la durée du temps de travail, qui figurent dans l'annexe du rapport d'orientation budgétaire, la Ville de Dijon pensait produire une annexe suffisamment étayée en toute transparence en se focalisant sur le budget à venir. L'administration municipale a donc pris bonne note de la remarque sur ce point.

Concernant la qualité de l'information budgétaire et comptable, les deux premiers items ne nécessitent pas de commentaires particuliers à l'exception des bons délais de paiement de la collectivité, important pour les entreprises locales. On a eu deux à trois exemples avec des entreprises qui nous ont sollicités directement. C'était aussi une interprétation avec le comptable public, mais c'est rentré dans l'ordre et elle souligne ces bons délais de paiement.

Concernant les recettes de fonctionnement, il est inexact de considérer que, comme l'a souligné la Chambre, les prévisions budgétaires font l'objet d'estimations particulièrement prudentes. Au-delà de ce qui est usuellement pratiqué dans le secteur local, au regard des taux d'exécution constatés a posteriori et de fait, en ayant connaissance après coup des événements qui ont pu impacter ou non les recettes de fonctionnement, d'autant plus qu'en moyenne, le dépassement par rapport à la prévision n'est que de 4 %, ce qui reste faible. Je tiens à vous dire, puisque je siége aussi au Conseil départemental de Côte-d'Or, qui a eu aussi un rapport de la Chambre régionale des comptes, que cette dernière avait aussi souligné au Département dans les recommandations qu'il avait été trop prudent - mais, parfois, si on ne l'était pas, on nous reprocherait l'inverse.

Il est important de se remettre dans le contexte difficile qui prévalait lors de l'élaboration de ces budgets primitifs concernés par la période sous contrôle avec le covid, l'inflation et l'explosion du coût des matières premières, puisque ce contexte a été impacté par différents systèmes de participation au redressement des finances publiques, par la crise covid, l'inflation et les dépenses énergétiques. Dans ces conditions, la prudence était effectivement de mise.

La Ville de Dijon rappelle également que ces taux de réalisation élevés relèvent en partie de la responsabilité de l'État en particulier en raison des informations erronées communiquées à la collectivité en matière de prévisions de bases fiscales. Nous construisons donc de manière assumée nos prévisions de recettes en étant raisonnablement prudents. C'était par rapport aux résidences secondaires, aux logements vacants où il y a eu une erreur de l'État sur les comptes. Parfois, c'est favorable à la Ville, mais parfois ce peut être défavorable. C'est pourquoi il faut toujours être prudent quand on élabore un budget.

Par ailleurs, la Chambre relève un taux moyen d'exécution des dépenses d'investissement de 51 % - 58 % avec les restes à réaliser - qui cible les dépenses réelles d'investissement, y compris le chapitre 16 - c'est très précis et administratif, mais c'est l'objet d'un tel rapport. Or, dans les calculs de ratio, il est usuellement fait référence aux dépenses d'équipement qui comprennent les seuls chapitres 20, 21, 23 et 204. Sur la base du périmètre retenu par la Chambre des dépenses réelles d'investissement au sens large, il convient de retirer effectivement les crédits non consommés à la clôture de l'exercice qui avaient été fléchés dans les rapports budgétaires du budget supplémentaire et des décisions modificatives comme n'ayant pas vocation à être utilisés. De la sorte, le taux moyen d'exécution s'établit à 76 % et non à 51 % comme le souligne la Chambre, et ce même taux intègre les RAR de 86 % et non de 58 %.

Sur la qualité de l'information budgétaire et comptable, en matière de contrôle interne et externe, la mise en place d'une fonction d'audit et de maîtrise des risques au sein de la direction du conseil et de l'évaluation intègre la réalisation de cartographies des risques, la formalisation d'un plan de contrôle et, selon les critères des risques associés, la mise en place de guides de procédure. Ces travaux ont vocation à concerner prioritairement la dimension de contrôle interne comptable et financier et le déploiement d'une cartographie des risques financiers et d'un plan de contrôle interne intégrera les régies d'avance et de recettes et leurs contrôles permanents et périodiques - je réponds en même temps aux questions qui sont soulevées dans le rapport que

vous avez étudié.

En matière de restes à réaliser, la Chambre a relevé ce qu'elle considère être des anomalies à partir de l'échantillon contrôlé. La Ville rappelle dans sa réponse les éléments déjà apportés, mais non pris en compte par la Chambre - à tort, nous semble-t-il.

Ensuite, la Ville de Dijon est effectivement en cours de réflexion en vue de formaliser une politique de provision obligatoire et volontaire adaptée à la réalité de son activité et fonction de l'estimation des risques réellement encourus.

Bonne gestion des deniers publics ne doit, en effet, pas conduire à ce que l'application à la lettre de dispositions réglementaires, parfois éloignées de la vie réelle, conduise à monopoliser des crédits budgétaires dès lors que l'ordonnateur est convaincu d'être dans son bon droit. En résumé, par exemple, lorsqu'on a eu un recours avec Congrexpo, on nous a dit qu'il aurait fallu mettre la somme potentielle que l'on aurait dû payer en prévision, mais, à un moment donné - c'est la vie d'une collectivité - on peut avoir certains conflits, qui, parfois, se résolvent à titre gracieux. Comme c'est indiqué, on ne peut pas non plus monopoliser une somme trop importante, puisque cela peut nous entraver dans notre gestion - et on l'a vu après coup puisqu'on a finalement bien géré et on est dans une situation saine - mais on prend en compte cette demande de provision.

La Ville de Dijon prend aussi bonne note de la remarque de la Chambre concernant le suivi du patrimoine et les écarts constatés avec le comptable public et rappelle - comme le précise la Chambre - que le travail au long cours d'ajustement de l'état de l'actif avec l'inventaire engagé antérieur au présent concours de la Chambre, se poursuit avec le service de gestion comptable.

Enfin, la régularisation de pure forme évoquée dans la dernière recommandation de la slide sera mise en œuvre en vue de soumettre à l'approbation du conseil municipal la décision de confier à l'Office du Tourisme de Dijon Métropole l'encaissement des recettes relevant de la Ville de Dijon au sein de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin ainsi que la convention de reversement de ces mêmes recettes. Ce sera prévu prochainement.

Sur la situation financière, comme déjà évoqué, la capacité d'autofinancement nette de la Ville de Dijon se trouve en 2024 à un niveau deux fois supérieur à celui des communes de la même strate. Ensuite, l'appréciation portée par la Chambre consistant à prendre simplement acte de la stabilité des taux d'imposition entre 2018 et 2023 et insister sur le fait que la fiscalité locale est élevée à Dijon doit être mise en perspective avec les effets de la dernière réforme de la fiscalité locale, notamment la suppression de la taxe d'habitation, puisque la taxe d'habitation sur les résidences principales de Dijon était l'une des cinq plus basses parmi la quarantaine de villes de plus de 100 000 habitants hors Paris. Nous invitons donc la Chambre à opérer une comparaison par le produit plutôt que par le taux en euros par habitant. Le produit de la taxe foncière sur bâti après application du coefficient correcteur est pour 2023 - et c'est vraiment très important de le souligner - de 779 € par habitant pour la Ville de Dijon contre 747 € par habitant pour la moyenne de la strate des communes de plus de 100 000 habitants. C'est une base de comparaison fiable, car communément utilisée, soit un écart limité de 4,28 % - je prends, ici, la source du ministère des Finances.

En résumé, avant, lorsqu'on avait une taxe d'habitation très basse, on avait une taxe foncière plus haute, mais en faisant la moyenne des deux, on était dans les villes aux moyennes de même strate. La taxe d'habitation a été supprimée, donc, effectivement, comme on avait des taux un peu plus importants - et je rappelle qu'on avait récupéré le taux voté par le Conseil départemental de 14 %, donc on récupère mathématiquement un taux de taxe foncière plus élevé que les villes de même strate, mais si on ramène au produit payé par habitant, on devient à nouveau dans la moyenne, puisque l'écart est de 4,28 % au-delà de la moyenne des villes de même strate.

Il est, par ailleurs, important de signaler qu'en 2023 - c'est aussi à mettre en perspective et, souvent, vous le dites, monsieur Deseille - la Dotation Globale de Fonctionnement de Dijon représentait 160 € par habitant contre 217 en moyenne pour les communes de plus de 100 000 habitants. En volume, cette différence représente un manque à gagner situé entre 9 à 10 M€ par an. Chaque collectivité a son histoire et historiquement, la Ville de Dijon, quand on se compare aux villes de même strate, a une dotation globale de fonctionnement très basse. Un moment donné, si on veut aussi faire rentrer des recettes, cela explique aussi ce taux appliqué pour la taxe d'habitation, avant faible, et maintenant sur la taxe foncière, mais ramené en euros payés par habitant, on reste légèrement supérieur à la moyenne des villes de même strate.

Concernant les dépenses de fonctionnement, il doit être précisé que sur la période soumise au contrôle, le ratio des charges de fonctionnement par habitant de la Ville de Dijon est systématiquement inférieur à ce même ratio de la moyenne de la strate et s'établit ainsi pour 2023

à 1 155 € par habitant contre 1 408 € par habitant pour la moyenne de même strate - ce sont, là aussi, des sources fiables, car celles du site internet des collectivités locales.

Les dépenses d'investissement ont effectivement fortement augmenté sur la période 2018 à 2023. Elles représentent au total 249 M€ et contribuent à la dynamisation de l'activité économique et de l'emploi sur le territoire, puisque nous respectons, bien sûr, le Code des marchés publics, mais nous essayons, tout en respectant la loi, de faire travailler nos entreprises locales. Pas plus tard qu'il y a deux jours, j'étais sur l'Université d'été du MEDEF - je ne sais pas si c'est le mot exact - avec la Fédération des bâtiments publics. Ils sont contents d'avoir des collectivités qui continuent d'avoir un taux d'investissement important, parce que, derrière, pour les entreprises locales qui en bénéficient, ce sont des emplois.

Ensuite, sur la situation financière, la Chambre relève que Dijon, avec une dette par habitant de 679 € à fin 2023, est l'une des moins endettées parmi les treize communes de taille comparable pour lesquelles l'endettement est de 939 € par habitant - on est largement en dessous des moyennes de même strate.

La Chambre indique dans son rapport que le taux apparent de la dette de Dijon est plus élevé que les autres communes de taille identique en raison de la sortie des emprunts structurés. Cette situation vient essentiellement du fait que les emprunts de la Ville de Dijon ont été souscrits avant 2008, à des périodes où les taux d'intérêt étaient plus élevés que ces dernières années. Ces prêts sont figés à des taux élevés qui ne peuvent être renégociés ou remboursés par anticipation, sauf à générer le paiement d'une indemnité actuarielle. Si on se compare, on a, aujourd'hui, des taux d'intérêt d'endettement élevés, mais, comme cela a été dit, on n'a pas emprunté au dernier mandat alors que les taux auraient été très bas. On aurait pu mathématiquement baisser nos taux, mais on se serait ré-endetté. Sur ce mandat, on n'a donc pas emprunté pendant que les taux étaient bas, ce qui fait qu'aujourd'hui, on a effectivement des taux hauts, d'autant plus qu'on inclut les taux proposés pour sortir d'emprunts dits structurés.

Pour terminer sur la partie situation financière, la Chambre relève que la situation financière de la commune de Dijon est très satisfaisante sur la période 2018-2023 avec un très fort désendettement, un niveau d'investissement élevé financé sans emprunt, grâce en particulier à un autofinancement plus important que les autres communes de taille similaire.

Sur le volet des subventions aux associations, la Chambre relève le fort niveau de soutien de la Ville de Dijon vis-à-vis des associations tant en termes de subventions versées que de mises à disposition de locaux. C'est vrai que nous avons un vivier important avec un nombre d'associations très important et on s'en félicite. Elle soulève un certain nombre de points d'amélioration en termes administratifs et de formalisation, dont nous avons pris bonne note, mais il est cependant utile de préciser que sur l'enveloppe globale de subventions attribuées annuellement aux associations par la Ville de Dijon, environ 15 M€, près de la moitié, concerne les subventions de fonctionnement, dont les mandatements sont effectués en plusieurs fois et dont le versement des soldes est conditionné à la production par l'association de ses états financiers et de son rapport d'activité. La Ville prend acte de l'utilité d'étendre ce mode de versement des subventions de fonctionnement à un nombre plus large d'associations à partir d'un montant minimum de subvention attribué de 5 000 € par exemple. Bien sûr, nous le ferons, mais il faut aussi, parfois, garder un peu de souplesse, parce qu'on a une crise du bénévolat aujourd'hui avec de moins en moins de personnes voulant s'investir et être présidents. Il est bien normal que ce soit vérifié, puisque c'est de l'argent public, mais il faut arriver aussi à combiner une bonne gestion des rapports que nous demandons, mais, en même temps, ne pas faire que, de ce fait, plus personne ne s'investit dans les associations. Dans certains quartiers, certains présidents d'associations ne voulaient plus s'investir, parce qu'on leur demandait beaucoup de responsabilités.

Pour les conventions de mise à disposition des locaux, nous prenons également acte de la nécessité d'uniformiser et d'améliorer le contenu de ces conventions. La Ville de Dijon souhaite qu'il soit considéré que, même si le travail d'analyse financière est précieux pour la prise de décision, l'attribution de subventions ne peut évidemment pas se réaliser sur ce seul critère. L'instruction des demandes de subventions par la Ville s'effectue dans ce cadre à trois niveaux : analyse du fonctionnement associatif de l'association, analyse sectorielle prenant en compte les politiques publiques locales et analyse financière.

Concernant les opérations d'aménagement de la Ville, les enjeux liés à la gestion des friches qu'elles soient industrielles, militaires ou hospitalières - comme c'est le cas de la Cité de la Gastronomie - ont été majeurs ces vingt-cinq dernières années pour le territoire tant du point de vue économique qu'en termes d'urbanisme, de qualité de vie au quotidien - et ce n'est pas M. le Député Pribetich, présent, ancien adjoint à l'urbanisme qui nous contredira. La Chambre mentionne justement la contribution des opérations d'aménagement à la résolution des friches

urbaines (reconversion Arsenal, anciennes Minoteries, site Amora, anciens abattoirs, site Parker, reconversion Heudelet).

Si la Chambre relève l'enjeu financier pesant sur la commune dans ce cadre, il est important de rappeler l'intérêt social, sociétal et environnemental de ces opérations et lorsque la Chambre mentionne, ainsi, intégration au bilan de, par exemple, l'opération Arsenal en 2022, deux équipements publics, un pôle de vie sociale et un gymnase multisports qui vient de sortir de terre - les travaux avancent vite - pour 7,95 M€ hors taxe, on ne peut analyser cette décision qu'en prenant en compte la nécessité de proposer aux habitants un cadre de vie favorisant les dynamiques collectives et le lien social. En tant que maire, je suis très attachée à ce que l'on propose aux nouveaux quartiers des lieux de vie où ils peuvent se réunir, se divertir et pratiquer une activité physique et sportive.

Il est nécessaire de rester à l'écoute de l'évolution des aspirations de nos concitoyens en matière de cadre de vie tout au long de la conduite des opérations d'aménagement - nous faisons de nombreuses balades urbaines et ils apprécient que ces services soient mis à disposition. Si permettre à toute personne de disposer d'un logement digne reste une priorité sociale, la qualité environnementale des réalisations et la participation de chacun à définir de nouvelles manières d'habiter la ville sont des attentes, aujourd'hui, largement partagées.

Les espaces verts et naturels relèvent de ces besoins de plus en plus affirmés et, confrontés au changement climatique, les habitants ont besoin désormais de vivre dans des quartiers plus végétalisés - j'ai eu l'occasion d'en parler lors d'un dernier conseil municipal en vous donnant mon cap en matière d'aménagement urbanistique de notre ville - et les programmes de plusieurs opérations d'aménagement ont été revisités pour y augmenter les espaces de pleine terre et de végétalisation. Cela a eu, bien sûr, un impact sur les bilans des opérations tout en respectant le cadre juridique et financier des opérations d'aménagement pour lesquelles la Chambre relève l'information régulière du conseil municipal. La Ville de Dijon souhaite, ainsi, adapter celle-ci au plus juste des demandes des citoyens dans leur complexité et diversité.

Concernant les ressources humaines, sur ce point - je vous l'ai dit en préambule - nous regrettons que le contrôle de la Chambre se soit concentré sur la gestion administrative des personnels sans examiner la politique de la Ville de Dijon en matière de ressources humaines - c'est aussi l'ancienne première adjointe, notamment déléguée au personnel avant M. Berthier, qui le dit également - puisque nous sommes aussi particulièrement attachés à la mise en œuvre d'une politique RH socialement responsable et porteuse de sens. Je rappelle que nous avons été la première en France - et à jamais la première - à obtenir la double labellisation Égalité et Diversité de l'AFNOR en 2018 et renouvelée en 2022. Cet aspect est ignoré par le contrôle de la Chambre alors qu'il constitue un indicateur fort de la qualité de certains axes de gestion des ressources humaines. Je peux vous dire que des agents qui viennent d'autres collectivités nous le soulignent lors des entretiens d'embauche.

Le rapport d'observation et la réponse qui est faite mettent en avant la rigidité et la complexité de certaines procédures encadrées par des statuts et la difficulté à les traduire en processus de gestion des ressources humaines efficaces et favorables aux agents. Ainsi, le rappel par la Chambre de la nécessité de remettre en concurrence le poste d'un agent contractuel occupant un emploi permanent au terme de son premier contrat pose question au niveau national tant cette règle est contreproductive dans les faits. Quand on sait très bien que l'on renouvellera une personne qui respecte toutes les règles, pourquoi faire un appel et donner de faux espoirs à des gens qui pourraient candidater ? Pourquoi organiser des entretiens pour finalement avoir la personne que l'on va renouveler ? On entend, mais au niveau national, dans le cadre de la simplification, je crois qu'il est prévu d'enlever cette procédure qui s'impose aux collectivités. Elle est soulignée, en général, dans tous les rapports des Chambres régionales des comptes, parce que les communes font comme nous.

La Chambre reconnaît que la masse salariale de la commune est maîtrisée. Ce constat favorable est permis par la qualité de la gestion des effectifs, qui a permis d'assurer la continuité des services, d'en développer de nouveaux tout en améliorant le régime indemnitaire des agents en développant une prévoyance avec un niveau de participation important de la collectivité en versant notamment le forfait mobilité durable et en finançant les revalorisations du point d'indice et - c'est moi qui le dis - en atteignant les cent policiers municipaux.

La Chambre relève également un recours croissant aux contractuels avec une part qui augmente dans la masse salariale. Si la Ville de Dijon n'exprime aucun regret quant au recrutement de ces professionnels compétents, elle soutient aussi l'ensemble des mesures qui renforcerait l'intérêt pour les contractuels d'accéder au statut de fonctionnaire. À chaque mandat, nous en avons titularisé certains et c'est aussi une bonne chose pour eux et c'est aussi l'aspect

social que propose la Ville à ses administrés.

Toujours sur les ressources humaines, l'analyse par la Chambre du RIFSEEP mis en place par la Ville ainsi que les réponses apportées relèvent du débat de spécialistes et porte essentiellement sur des éléments marginaux du dispositif.

Plus important, la Chambre émet une recommandation de suppression de la prime de fin d'année pour qu'elle soit versée dans le cadre du RIFSEEP, c'est-à-dire qu'elle soit étalonnée tout au long de l'année. Ce n'est pas ce que souhaitent les agents ni les organisations syndicales. L'équipe de contrôle a indiqué que cette recommandation était quasi systématique désormais, mais nous avons une certaine incompréhension par rapport à cette recommandation - ce que j'ai dit en conférence de presse - puisque cette prime de fin d'année, qui correspond à environ un treizième mois sans les primes, etc., est versée depuis plus de quarante ans, comme la Chambre l'indique, dans des conditions dont la légalité n'a jamais été contestée, et elle restera - puisqu'elle a une antériorité de quarante ans sans discontinuité - versée aux agents à l'avenir de la même manière, puisque c'est leur souhait et celui des organisations syndicales. Ils n'ont pas à être pénalisés et la collectivité produira les éléments sollicités lors d'un prochain contrôle après recherche dans les archives de l'association gestionnaire du dispositif dans les années 1970 - on apportera les preuves.

Concernant le temps de travail, la collectivité a installé de nombreux cycles de travail pour tenir compte de la diversité très importante des métiers exercés par ses agents et a adapté au mieux les services publics aux besoins des habitants. Le respect de ces cycles est garanti par la hiérarchie et aussi directement observable sur le terrain, puisqu'ils conditionnent l'accessibilité des services aux heures prévues, que ce soit le périscolaire, les crèches, les musées, les installations sportives, la présence, par exemple, de la police municipale. Je crois que dans les collectivités, c'est là où on a le plus de diversités de métiers. Bien sûr, ils n'ont pas tous les mêmes horaires, il faut s'adapter.

Il n'y a pas d'inquiétude sur la réalisation effective des heures de travail. Un dispositif automatisé du suivi de temps travail pourrait, certes, donner l'illusion d'un meilleur contrôle formel, mais il est reconnu qu'aucun dispositif de ce type n'est de nature à empêcher toute fraude en la matière. En résumé, on nous demande que chaque agent puisse pointer. On le fait dans certains services, mais dans d'autres, c'est compliqué et pas possible. Il y a des contrôles hiérarchiques. Je peux vous dire que je rencontre les agents. Ils ont vraiment un attachement au service public. Il n'y a pas de raison de frauder et même avec des pointeuses, on peut frauder.

Enfin, la collectivité s'engage à ce que les dépassements du contingent des 25 heures supplémentaires mensuelles autorisées restent exceptionnels et limités à des situations imprévues ou à des mobilisations renforcées des équipes dans des cas très particuliers.

Concernant l'opération de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, la Chambre relève la réussite que constitue ce projet en termes de requalification d'un site emblématique en conjuguant patrimoine, architecture contemporaine et intégration harmonieuse dans le tissu urbain. Elle mentionne la réalité des aléas de mise en œuvre contraignant finalement la collectivité à intervenir financièrement pour en garantir la viabilité. C'est le covid, les nombreux recours avant covid, l'explosion des matières premières et je rappelle que c'est une opération qui n'est pas encore terminée, puisqu'il y a encore une autre phase.

Nous regrettons que l'ampleur des difficultés rencontrées par la Ville dans la conduite de cette opération majeure n'ait pas été mieux relevée par la Chambre : recours répétés devant la juridiction administrative - l'ensemble des décisions rendues ayant été in fine favorables à la collectivité, puisque ces recours ayant entraîné un retard important dans le planning des opérations, donc un coût pour la collectivité - qui ont conduit à la réalisation d'une partie des ouvrages en pleine crise sanitaire ainsi qu'à l'ouverture des équipements dans un contexte post-covid particulièrement dégradé en termes de fréquentation touristique, commerciale et culturelle. Si nous n'avions pas eu ces nombreux recours, nous n'en serions peut-être pas là.

Enfin, la réalisation d'une partie de l'Ecoquartier a été fortement pénalisée par la crise immobilière encore en cours et nous ne parlons pas, ici, de simples contrariétés dans la conduite du projet, mais d'obstacles majeurs qui auraient été de nature à faire échouer l'opération sans la capacité d'adaptation dont nous avons su faire preuve.

Le départ des services hospitaliers du site de l'hôpital général aurait pu prendre l'allure d'une catastrophe pour le territoire. Nous en avons fait émerger un projet ambitieux, en lien étroit avec l'État, et nous sommes déterminés à nous mobiliser pour en assurer la pérennité et le développement - c'est d'ailleurs ce que nous avons rappelé et ils en ont convenu. Nous avons des exemples de certaines villes avec des friches hospitalières à l'abandon squattées en plein centre-ville. Nous n'en sommes heureusement pas là.

Les échanges avec la Chambre concernant le montage de l'opération de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin tournent principalement autour du choix fait par la Ville de mettre en œuvre un permis d'aménager au lieu d'une concession d'aménagement. Un désaccord existe sur la pertinence de l'un et de l'autre de ces outils pour cette opération et il nous semble indispensable de noter qu'une concession aurait conduit la Ville à prendre des risques supplémentaires au-delà du rachat des équipements publics. La Chambre évoque pour sa part le fait qu'une concession d'aménagement aurait permis une meilleure information du conseil municipal. La Chambre s'appuie sur l'arrêt de la cour administrative d'appel de Lyon du 28 février 2019 pour évoquer la requalification du contrat conclu avec Eiffage, qui, selon l'arrêt, vaut concession d'aménagement, ce qui aurait impliqué la présentation devant le conseil municipal de comptes rendus financiers ou de bilans des acquisitions et cessions. Si tel est la qualification effectivement retenue par la cour administrative de la cour d'appel de Lyon, il faut toutefois rappeler qu'elle ne s'est pas prononcée sur la validité du contrat en tant que telle, mais elle a eu à traiter cette question sous l'angle de la recevabilité du recours à l'encontre de la délibération autorisant sa signature.

Au lendemain de cet arrêt de la cour administrative d'appel, le contrat conclu avec Eiffage restait donc juridiquement en vigueur. La Ville de Dijon a fait le constat, dans ces circonstances, que la procédure d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) avait suivi les grandes étapes d'une procédure classique de concession d'aménagement et qu'il n'y avait donc pas lieu de la reprendre depuis l'origine. Par ailleurs, au bout de trois ans de procédure, une partie significative des investissements avait été réalisée par le lauréat de l'AMI. Une résiliation du contrat passé entre Eiffage et la Ville aurait exposé cette dernière à un risque indemnitaire très important. Il a donc été décidé de poursuivre l'opération sur la base du contrat en cours.

Par ailleurs, la Chambre ne peut pas rappeler l'objectif initial de ne pas faire peser sur les Dijonnais la charge financière de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin et mentionner que cet objectif n'est pas atteint sans faire référence au contexte qui a présidé à l'abandon du projet de gestion associatif du pôle culturel, à savoir les conséquences de la crise sanitaire mondiale et du covid dues, en partie - puisque le projet a été décalé - aux nombreux recours faits par une personne qui siège aujourd'hui parmi nous.

Enfin, et de manière plus spécifique, concernant la subvention du cinéma d'art et d'essai, nous souhaitons préciser que la Ville a bien l'intention d'obtenir le remboursement des 200 000 € versés à la SAS Milles et une Nuit, comme cela est prévu dans l'article 1 - Objet de subvention - et l'article 3 - Conditions d'utilisation de la subvention de la convention signée en juillet 2002. Nous la demanderons.

Lorsque la Chambre évoque le manque de définition d'un projet scientifique et culturel entre les acteurs du site, il nous semble nécessaire de nuancer cette affirmation. La Cité dans son intégralité, puisque la question est posée à cette échelle, n'est pas uniquement un établissement culturel. Les acteurs privés de la Cité n'ont pas vocation à développer des projets culturels, mais bien à développer des activités commerciales en lien avec la gastronomie et le vin. Il s'agit bien, là, d'une des complexités de ce projet public/privé - je rappelle que l'ancien maire avait dit que c'est le projet le plus difficile qu'il a eu à mener lors de son mandat.

Concernant le bilan global de l'activité de la Cité, si le suivi de la fréquentation de l'ensemble du site est, certes, complexe (lieu ouvert, pluralité d'opérateurs) il faut admettre cependant que la qualité qu'apporte au site son ouverture sur la ville est sans commune mesure avec l'inconvénient constaté en termes de difficultés de comptabilisation des visiteurs. La Ville de Dijon peut rencontrer le même type de complexité au Jardin de l'Arquebuse, site où les publics peuvent circuler dans le jardin et fréquenter un ou plusieurs lieux d'exposition ou d'animation lors d'une même visite ou seulement le traverser pour aller à la Cité de la Gastronomie dans un sens ou pour se rendre à la gare dans l'autre.

Une transformation urbaine de cette ampleur ne se réalise bien évidemment pleinement que sur le temps long et aucun bilan définitif ne peut être établi avec seulement quelques années de recul, sachant que non seulement l'aménagement n'est pas terminé, ce qui n'apporte pas encore au quartier toute l'animation et la fréquentation qu'il pourra avoir demain, mais l'absence de l'ouverture de l'hôtel, du fait de la défaillance de son investisseur principal - le groupe NAOS, et je rappelle que c'est au niveau national - alors que cet établissement de 125 chambres est doté d'espaces de séminaire devait ouvrir en 2023, prive à ce jour la Cité d'une clientèle attendue.

Sans la Cité de la Gastronomie et du Vin, la Ville se serait privée d'un atout, qui compte déjà pour le rayonnement de la ville et de la métropole, et parmi les arguments de la candidature de Dijon pour obtenir la délocalisation du siège de l'Organisation Internationale de la Vigne et du vin, l'ouverture de cette Cité a renforcé notre crédibilité.

La Chambre relève, enfin, que si la forme du projet est aboutie, la commune ne pourra pas faire l'économie d'une réflexion stratégique en lien avec les partenaires économiques présents sur le site sur les conditions nécessaires à réunir pour permettre un rayonnement de la Cité conforme aux ambitions de départ. La décision de la collectivité a été de laisser leur responsabilité d'exploitants aux acteurs économiques privés, parce que c'est à eux qu'il revient de s'adapter et de faire évoluer leur offre pour répondre au mieux aux attentes des différentes catégories de publics et certains ajustements se feront certainement avec le temps, comme ils se font dans les espaces commerciaux du centre-ville. Nous n'avons pas attendu ces préconisations, puisque sur les parties publiques qui nous concernent, nous avons des réflexions et avons déjà avancé sur ce sujet. Je rappelle qu'il y a aussi parmi les acteurs privés certains commerces et certaines zones qui marchent très bien.

Enfin, concernant le patrimoine monumental, la Chambre évoque tout d'abord en détail les enjeux patrimoniaux, urbanistiques, financiers et énergétiques du vaste patrimoine monumental de la Ville de Dijon. Elle relève la bonne pratique que constituent les opérations façades, qui incitent les propriétaires privés à réaliser des travaux sur leurs biens tout en respectant les prescriptions architecturales.

Elle met en avant les gros efforts de la Ville de Dijon pour suivre l'état de conservation de son patrimoine et constate aussi le succès de deux opérations emblématiques : la rénovation du Musée des Beaux-Arts et l'Hôtel Bouchu d'Esterno. Comme relève la Chambre, la préservation et la restauration du patrimoine dynamisent l'attractivité du centre historique de Dijon tant pour ses visiteurs que pour ses habitants, loin d'une vision muséifiée. Elle a relevé aussi tout le diagnostic que nous avons fait et les programmes que nous avons pour les prochaines années pour rénover notre patrimoine. Je n'étais pas plus tard qu'hier ou avant-hier avec l'adjointe à la culture et l'adjoint au patrimoine pour revisiter avec le père Pic l'église Notre-Dame, puisque nous avons délibéré pour lancer les travaux de sécurité sur cette église et voir, ensuite, comment continuer à la rénover. En tout cas, la Ville se saisira en responsabilité des prochains sujets à ouvrir concernant la conservation de son patrimoine monumental, notamment pour les églises Notre-Dame, Saint-Philibert dans la continuité d'une vision vivante et valorisante de ces lieux historiques, qui sont davantage une opportunité qu'une charge pour la commune. On a un centre-ville sauvegardé et un patrimoine architectural exceptionnel, c'est donc aussi notre devoir d'en prendre soin. On ne peut pas tout faire en même temps, il faut le prévoir sur le long terme, et je pense qu'avec le diagnostic très précis de nos services que nous avons mis en œuvre, nous continuerons - je le souhaite - à rénover ce beau patrimoine qui fait notre fierté de la ville et qui attire de nombreux touristes.

J'espère ne pas vous avoir trop assommés avec cette chaleur. Voilà concernant ce rapport, que j'ai essayé de synthétiser avec les réponses que nous apportons.

Avant d'ouvrir le débat avec les éventuelles interventions, je passe la parole à M. Deseille, l'adjoint aux finances, puisque, comme cela concerne principalement les finances de la Ville, il pourra vous en parler. Je prendrai, ensuite, les demandes de prise de parole.

La parole est à M. Deseille.

M. DESEILLE. - Merci, madame la Maire. Vous avez été très précise et complète. Je me permettrai d'être bref surtout face à un tel très bon rapport financier. J'interviendrai peut-être sur la Cité si nécessaire plus tard.

Vous avez devant vous un élu en charge des finances de la Ville auprès d'abord du maire, puis de Mme la Maire, heureux, satisfait et surtout rassuré de voir que la Chambre régionale des comptes considère que notre gestion budgétaire est très satisfaisante. Les Dijonnais peuvent être rassurés.

Notre gestion financière est très bonne et nous pouvons aborder l'avenir avec sérénité et certainement beaucoup plus qu'un bon nombre de villes françaises et de collectivités françaises.

À ce titre, je me permettrai de reprendre quelques extraits du rapport : « Les comptes de la commune affichent une bonne santé financière. Son autofinancement est stable, supérieur aux communes de la même strate démographique ». Premier bon point.

Le deuxième : « La commune est fortement désendettée. La dette de Dijon est désormais parmi les moins élevées des communes de la strate. »

Vous savez l'importance que j'accorde à la baisse de la dette depuis notre arrivée en 2008 et il est vrai que nous étions à 236 M€ fin 2008 et nous sommes passés à un peu plus de 100 M€ fin 2024. Je sais que je saoule certains d'entre vous là-dessus, mais, croyez-moi, on a bien fait de continuer et on continuera à maîtriser l'endettement, parce que cela nous permet des marges de manœuvre que beaucoup nous envient et que beaucoup aimeraient avoir en termes de

désendettement. Cela nous permet d'aborder encore plus sereinement l'avenir. Que les Dijonnais soient donc rassurés.

Enfin, sans avoir recours à l'emprunt, la commune a fortement investi. Vous nous accusez de ne pas assez investir, mais on ne peut pas le dire maintenant. Ce mandat 2020-2026 est énorme en termes d'investissement et nous l'avons fait en finançant sur nos fonds propres, sans avoir recours à l'emprunt. Nous sommes, maintenant, dans la moyenne au niveau des investissements par habitant.

Certes, nous devons mettre en place un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) - il l'était déjà techniquement. Il nous faut continuer ainsi au niveau budgétaire : de la sagesse, maîtriser nos dépenses de fonctionnement pour consolider, ainsi, notre autofinancement, maîtriser notre dette - ce que nous faisons correctement depuis 2008 - et continuer à investir en fonction de notre épargne brute.

Je suis certain qu'en continuant ainsi, la Chambre régionale des comptes, avec les années, pourra continuer de dire que la situation financière de la commune de Dijon est très satisfaisante.

Je vous remercie.

Mme KOENDERS.- Merci, monsieur Deseille. Je prends, maintenant, les demandes de prise de parole.

(Messieurs Bichot, de Vregille, Muller, David, Sibert, El Hassouni, Berthier et Mme C. Martin demandent la parole.)

Essayez d'être plus condensés que moi, sinon, on est là jusqu'à ce soir !

La parole est à M. de Vregille.

M. DE VREGILLE.- Merci, madame la Maire. Chers collègues, le rapport de la Chambre régionale des comptes nous donne l'occasion d'un nouveau débat sur les choix politiques de votre majorité et leurs conséquences financières. On peut tant saluer le travail minutieux rempli par les magistrats indépendants de la Chambre régionale des comptes que celui des services qui ont dû apporter des réponses sans doute dans des conditions pas toujours évidentes.

Ce rapport donne à l'opposition des éléments transparents qu'il nous semble important de mettre, ici, en lumière à l'instant où votre communication tous azimuts aux frais des Dijonnais laisse la place aux faits bruts, et vous le regretterez sans doute - ils sont têtus.

Depuis plusieurs années, l'endettement de la Ville diminue. En s'arrêtant sur ce constat, on pourrait balayer d'un revers de la main toute auscultation des comptes et de vos choix politiques. Moins de dettes à la Ville, donc tout va bien. Pourtant, c'est l'arbre qui cache la forêt.

La Chambre régionale des comptes nous permet de confirmer beaucoup de points que nous affirmons, ici, de débats d'orientation budgétaire en comptes administratifs.

Tout d'abord, le désendettement de la Ville n'est pas le fruit d'une réduction majeure des charges de fonctionnement, car ces dernières n'ont pas été réduites malgré les transferts de compétences et d'agents à Dijon Métropole, notamment du fait de sous-traitances onéreuses, de marchés mal maîtrisés, comme On Dijon - et peu surprenant, je cite la Chambre - « une importante augmentation des budgets de communication ».

Le désendettement est surtout le fruit d'un record d'investissements au cours de la précédente décennie, également de la dynamique fiscale et, plus récemment, de l'impact de la période du covid, qui a permis de libérer de la capacité d'autofinancement. Par ailleurs, du fait de la structuration particulière de la dette de Dijon avec les emprunts toxiques que vous avez souscrits par le passé, l'impact du désendettement a été faible ces dernières années sur le volume des intérêts versés. En somme, oui, la Ville s'est désendettée, mais au prix fort, car cela ne nous a pas donné de capacités durables d'action, contraints que nous sommes par des investissements non réalisés et par une fiscalité foncière déjà parmi les plus élevées du pays.

Il faut ajouter que la Chambre régionale des comptes ne prend pas une approche du bloc communal dans son analyse alors que la dette de Dijon Métropole est beaucoup plus élevée, à 240 M€, et concerne tout autant nos concitoyens dijonnais. On pourrait, ainsi, inviter les magistrats de la Chambre régionale des comptes à aller constater les travaux de la place du 30 octobre (travaux faits, défauts et refaits).

Au-delà d'une approche globale, la Chambre régionale met particulièrement l'accent sur les choix ou les non-choix d'investissements portés par la commune ces dernières années. Ces décisions impliquent votre responsabilité politique et méritent que l'on s'y arrête.

En premier lieu, la Chambre se concentre à raison sur les coûts de votre politique d'urbanisme évalués à 32 M€ en cinq ans avec trois principales zones : Arsenal, Amora et Jardins

des Maraîchers.

Si cette politique est qualifiée de volontariste, on ne peut comprendre comment la Ville peut assumer une telle charge et un tel risque économique et financier sans être plus impliquée dans le pilotage des projets. La Ville subit aujourd'hui ses propres programmes.

Le cas du site Amora est à ce titre édifiant. La participation d'équilibre versée par la Ville a été constamment réévaluée pour atteindre 8 M€ avec en complément le rachat du bâtiment Teletech, décidé en décembre dernier, pour 6 M€. Reconnaissez que pour un terrain de deux hectares, non encore dépollué, cela commence à faire beaucoup.

La Chambre recommande la mise en place d'une Programmation Pluriannuelle de ces concessions d'aménagement. Il est clair de notre point de vue que cette programmation financière pluriannuelle doit être liée à une stratégie plus équilibrée et mieux pilotée de développement urbain pour que la construction de logements ne soit pas une fin en soi, mais qu'elle s'allie à une cohérence architecturale, une fluidité des mobilités, une anticipation des besoins en services et en espaces verts.

Le second sujet d'investissement sur lequel la Chambre régionale des comptes s'est penchée est l'entretien du patrimoine architectural municipal. Elle insiste sur la richesse patrimoniale de notre ville. C'est un fait et une fierté pour nous tous. Elle rappelle les grands projets patrimoniaux récents que vous avez portés comme la rénovation du Musée des Beaux-Arts ou bien encore celle de l'Hôtel Bouchu.

Cependant, à l'image de ce que nous répétons inlassablement depuis le début de la mandature, six monuments municipaux remarquables sont en mauvais état et impliqueront nécessairement des travaux lourds dans les années à venir comme Notre-Dame et Saint-Philibert. Ces travaux patrimoniaux sont envisagés à 55 M€ sur dix ans au total. Si l'on y ajoute d'autres investissements non patrimoniaux, comme celui du Parc des Expositions envisagé à 40 M€, les investissements qui nous attendent dans les prochaines années sont tout simplement considérables et c'est ainsi que l'on questionne la santé financière de notre Ville dans ces conditions.

Face à ces défis, la Chambre encourage la Ville à recourir à une gestion pluriannuelle - vous en avez parlé notamment avec des autorisations de programme plus nombreuses. C'est en effet souhaitable, mais nous avons déjà insisté sur le fait que nous souhaitons qu'elles soient plus précises dans leur révision.

Enfin, le dernier grand sujet évoqué par la Chambre régionale des comptes est la Cité de la Gastronomie. En connaissant la réserve et la neutralité des magistrats, les éléments présentés sont particulièrement à charge. Si la Chambre régionale ne remet pas en cause le projet d'aménagement et le fait d'avoir évité une friche - et nous le répétons également dans ce conseil - elle critique clairement certains aspects : l'absence d'un projet scientifique clair, qui fait patiner l'ensemble, la faible attractivité du lieu et la fiabilité douteuse des chiffres de fréquentation présentés, l'absence de transparence financière - et c'est un euphémisme - sur les coûts de l'équipement pour la collectivité tant en investissement qu'en fonctionnement.

Madame la Maire, une de vos anciennes collègues socialistes, Martine Aubry - que vous ne reniez sans doute pas - avait déclaré : « Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup ». C'est un peu la position de la Chambre régionale pour la CIGV - je la cite : « Un compte rendu financier de l'opération d'aménagement aurait dû être fourni. La CIGV ne dispose d'aucun traitement comptable distinct indispensable à une information transparente. La Chambre, malgré ses relances, n'a pu obtenir le PV de l'AG de copropriété de 2022. La Ville de Dijon n'a pu préciser à la Chambre le coût exact des expositions permanentes » et j'en passe.

Cet équipement pose clairement aujourd'hui un problème. Les coûts devaient être nuls pour la collectivité, mais après un investissement initial de la Ville de 12 M€, le coût net de fonctionnement annuel pour la Ville, que décrit la Chambre, est de plus de 5 M€, expositions, CIAP, événementiel, personnel, copropriété compris. C'est une charge très importante au regard de l'intérêt tant des Dijonnais que des touristes pour cet équipement.

Il nous paraît plus qu'urgent de trouver une vocation à ce lieu. Nous ne pouvons nous permettre de dépenser ainsi sans compter pour maintenir un équipement artificiellement à flot.

Chers collègues, ce rapport est celui d'un bilan. Il y a du bon, du moins bon que nous dénonçons depuis cinq ans.

Une nouvelle ère s'ouvrira prochainement. Il faudra passer du bilan aux projets et, soyez-en sûrs, appuyés sur une connaissance fine des conséquences de vos choix, nous proposerons des lendemains meilleurs pour les Dijonnais.

Je vous remercie.

Mme KOENDERS.- Nous vous laissons parler, parce que c'est le jeu. Vous avez relevé ce qui ne va pas, et, après, nous vous apporterons les réponses avec les adjoints.

Vous n'avez pas dû écouter ou pas compris les réponses de la collectivité. Dans les deux cas, ce n'est donc pas rassurant.

La parole est à M. David.

M. DAVID.- Madame la Maire, merci. Chers collègues, vous imaginez bien - et venez de le dire - que nous n'avons pas la même lecture que vous et je souhaiterais évoquer quelques points soulevés par ce rapport de la Chambre régionale des comptes.

Tout d'abord, je regrette à nouveau que vous privilégiez la communication avec la presse avant que le conseil municipal n'ait lieu. Dans son courrier du 27 juin 2025, le président de la Chambre écrit formellement : « Je vous rappelle que ce document revêt encore à ce stade un caractère confidentiel qu'il vous appartient de protéger jusqu'à sa communication à votre conseil municipal. Il donnera lieu à débat [aujourd'hui, c'est le cas et encore, après, il deviendra public] ».

Enfin, dans votre réponse au rapport en date du 25 juin 2025 - par rapport au rapport initial - je suis surpris que vous évoquiez à plusieurs reprises, par exemple, des biais méthodologiques et rédactionnels de la part de la Chambre régionale ou encore que vous suggériez à la Chambre régionale - je cite : « la Chambre aurait dû pour une information objective des élus et du public citer également... ». Compte tenu des performances que vous affichez en termes de transparence - passez-moi l'expression - c'est quand même un peu gonflé.

Sur le fond, je tiens, déjà, à saluer le travail effectué par les services de la Ville, la Chambre régionale soulignant la qualité globale de la tenue des comptes. Dont acte. Ils ont du mérite ces agents lorsque que l'on découvre dernièrement, via l'association Transparence Citoyenne, le montant des frais de l'ancien maire, qui s'élèvent - rappelons-le - à plus de 2 000 € par mois lors des cinq dernières années, frais que les agents doivent enregistrer comptablement et que les Dijonnais doivent payer.

Mme KOENDERS.- Monsieur David, je crois que ce n'est pas le sujet. On est, là, pour parler de la Chambre régionale des comptes. S'il vous plaît.

M. DAVID.- Je poursuis. Et d'autres lacunes viennent entacher ce premier aperçu. Je lirai simplement les titres de quelques chapitres du rapport de la Chambre régionale des comptes pour donner une idée :

1.1 Une information publique insuffisante

1.2 Des marges de progrès en matière de régularité budgétaire et de fiabilité des comptes
Page 36 : Des charges à caractère général en forte augmentation

3.2 La mise à disposition généreuse des biens appartenant à la commune ou encore la reconversion du site Amora : une opération aux dépens de la commune, même en hors taxes.

Vous reconnaîtrez que l'on a connu rapport plus favorable.

J'illustre mon propos. La Chambre régionale souligne que le niveau de fiscalité déjà élevé nécessitera une maîtrise des dépenses de fonctionnement pour poursuivre les investissements. Pour l'instant, ce n'est pas le cas, malgré les importants transferts de personnel opérés au profit des services communs avec Dijon Métropole (page 35).

La Chambre régionale insiste sur le fait que - je cite : « La commune doit pouvoir s'appuyer sur une trajectoire mieux définie et mieux partagée en mettant en place une programmation pluriannuelle [que vous avez évoquée] et en recourant davantage aux autorisations de programme par exemple ».

Enfin, elle juge les taux de réalisation des crédits votés insuffisants, ce qui a été dénoncé à plusieurs reprises dans cette enceinte.

Du côté de la dette, la Chambre régionale insiste sur le fait que le désendettement réel n'a pas permis à Dijon de dégager des marges de manœuvre significatives au regard de la structuration de ses emprunts passés. Merci les emprunts à risque ! C'est le passé, peut-être, mais cela représente 32 % de la dette communale ! En effet, la Chambre régionale a fait la simulation d'appliquer le taux d'intérêt apparent moyen des treize villes de même taille que Dijon. Résultat : la charge d'intérêt est, ainsi, supérieure de plus de 9 M€ à ce qu'elle aurait dû ou pu être. Votre majorité est joueuse, mais, à l'arrivée, ce sont toujours les Dijonnais qui payent.

Autre sujet, les subventions de fonctionnement, notamment aux associations. La Chambre régionale évoque « des avis élaborés sur la base de critères qui ne sont pas toujours

objectifs. » Nous ne saurions mieux dire. Nous avons soulevé à de nombreuses reprises ce sujet de subventions apportées, par exemple, à l'AS Fontaine d'Ouche, sans réponse satisfaisante de votre part. Je cite encore « La Chambre constate que certaines associations, qui ne produisent pas de comptes, continuent à bénéficier de subventions. C'est le cas de Zutique Productions ou de l'AS Fontaine d'Ouche qui a perçu plus de 50 000 € en 2022 ». Et, dans votre réponse, vous mentionnez que Zutique Productions est en passe de régulariser, mais pas un mot pour le club de foot ! Que devons-nous en conclure ?

Je profite de cette occasion également pour apporter tout mon soutien au district de Côte-d'Or de la Fédération Française de Foot pour sa courageuse décision d'exclure pour la saison 2025-2026 les équipes seniors du FC Grésilles et de l'AS Fontaine d'Ouche afin de garantir la bonne marche de son organisation.

(Brouhaha sur les bancs de la majorité)

Sur le cas de la CIGV, une anecdote pour résumer la situation. Toujours dans votre réponse - je reprends vos propos - vous invitez la Chambre régionale à admettre que - je cite : « La qualité qu'apporte le site, son ouverture sur la ville est sans commune mesure avec l'inconvénient constaté en termes de difficultés de comptabilisation des visiteurs ». Vous reconnaissez enfin que vos comptages de visiteurs ne sont pas fiables. Tout cela laisse dubitatif.

Ensuite, la Chambre régionale des comptes demande, dans sa recommandation n° 6, de mettre fin au versement en l'état de la prime de fin d'année aux agents. Cet usage, validé par des décennies de pratique, doit pouvoir être pérennisé - à mon sens - sans trop de difficultés avec une mise en conformité de bon aloi. Je vous rejoins sur ce point.

De même, le programme d'entretien et de restauration du patrimoine monumental doit pouvoir permettre de dégager, mais rapidement eu égard aux urgences, un consensus. Ce fut le cas pour l'Hôtel Bouchu dit d'Esterno, il n'y a pas de raison que ce ne soit pas le cas pour les chantiers prioritaires de Saint-Philibert, Notre-Dame ou encore celui de l'entrée et du temple d'Amour du parc de la Colombière - ouvrages tous en mauvais état.

Au passage, on apprend de manière amusante que dans la base Mérimée, le Département est propriétaire du palais des Ducs avec la commune.

Vous l'aurez compris, ces résultats sont en trompe-l'œil. Si certains indicateurs semblent performants, dès que l'on creuse un peu, les indicateurs trahissent la faillite de votre politique et, dès 2026, les Dijonnais seront appelés à changer d'orientation.

Je vous remercie.

Mme KOENDERS.- La parole est à M. Bichot.

M. BICHOT.- Merci, madame le Maire et chers collègues. Ce rapport nous donne un éclairage précieux sur les comptes et la gestion de la commune de Dijon pour les exercices 2018 et suivants.

C'est un travail considérable, un dossier de 180 pages en tenant compte du rapport, de ses annexes et de la réponse de la Ville de Dijon. Ce rapport couvre de nombreux sujets, qui, pour autant, ne peuvent pas être exhaustifs, car la matière est particulièrement riche.

Une grande partie de ce rapport - pas loin de la moitié en réalité - est consacrée à la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, qui concentre de nombreux constats critiques.

Dans l'ensemble, nous partageons les constats de la Chambre régionale des comptes qui rejoignent ceux que nous faisons depuis des années dans cette assemblée, notamment qu'une situation budgétaire satisfaisante ne peut masquer un retard important en matière d'investissement ou une taxe foncière élevée.

Nous souhaitons revenir sur les principaux volets traités dans ce rapport.

Tout d'abord, les observations portant sur la qualité de l'information budgétaire et comptable. La Chambre relève que les taux moyens d'exécution des dépenses et des recettes de fonctionnement sont respectivement de 96 et de 104 %, ce qui fait quand même un écart systématique chaque année de 8 % du volume du budget en exécution, et souligne aussi une sous-estimation des recettes de fonctionnement au-delà de ce qui est usuellement pratiqué dans le secteur local, et un taux insuffisant d'exécution des dépenses d'investissement de 51 %. Elle relève l'absence de programmation pluriannuelle des investissements et un recours limité aux autorisations de programme, l'absence d'informations et d'informations suffisantes dans les documents budgétaires sur de nombreux points et un tableau des effectifs toujours pas fiable.

Nous souscrivons en tout point ces constats.

Deux points particuliers ont retenu notre attention : la suggestion d'une provision de 6,7 M€ pour le terrain amianté de l'ex-site Amora - quelle est votre position sur ce point ? - et le

manque d'informations concernant la rénovation du Grand Théâtre, dont les travaux ont été suspendus sans explication.

Sur la situation financière, le rapport souligne la situation satisfaisante des comptes, que nous constatons chaque année dans les excédents budgétaires en lien avec les observations précédentes.

La dette a diminué, mais la situation globale, en tenant compte de la dette de la Métropole, n'est pas aussi favorable. Nous rapprochons ce constat du manque de visibilité sur la programmation des investissements et du taux élevé de la taxe foncière à Dijon - le cinquième plus élevé des quatorze communes métropolitaines comprises entre 140 000 et 185 000 habitants.

Le report souligne également la forte augmentation des charges à caractère général, dont le budget communication, publicité, publications et relations publiques qui a augmenté de 44 % entre 2018 et 2023. Je vous donne acte que le budget 2025 prévoit une baisse, mais elle est assez logique sachant que la période électorale commence au 1^{er} septembre.

Le rapport souligne par ailleurs que le taux d'intérêt moyen de la dette est élevé à Dijon en raison des conditions de sortie des emprunts toxiques, qui ont tout de même coûté 25 M€ à la collectivité, avec un surcoût de 9,2 M€ pour la seule période 2018-2023 par rapport au taux moyen de la dette d'autres collectivités.

Concernant les subventions aux associations, la Chambre souligne, sans surprise de notre part, des faiblesses dans le système d'attribution des subventions. Elle constate que certaines associations, qui ne produisent pas de comptes et de rapports d'activité, continuent à bénéficier de subventions, dont le versement n'est pas conditionné à la production des pièces manquantes. Sont concernées parmi l'échantillon étudié Zutique Productions et l'Association Sportive de la Fontaine d'Ouche, sachant que 14 dossiers ont été étudiés. Nous nous interrogeons, par ailleurs à cette occasion, sur les subventions versées aux associations d'un boxeur local.

Le contenu des conventions signées, lorsque la subvention dépasse 23 000 €, est qualifié d'aléatoire et ne tient pas compte du montant. Les signaux d'alerte en provenance des services n'auraient pas été pris en compte pour certaines associations. La Chambre invite en outre à une gestion plus rigoureuse des conventions de mise à disposition des biens appartenant à la commune.

Concernant les opérations d'aménagement, la Chambre souligne le coût des opérations d'aménagement pour la Ville, deuxième poste d'investissement derrière les équipements culturels sur la période avec 31 M€ contre 69 M€. Elle constate que tous ces projets coûtent plus cher que prévu à la collectivité avec une mention spéciale pour le Jardin des Maraîchers et le site Amora de nouveau pour lequel le conseil municipal a décidé en décembre 2024 du rachat des bâtiments Quai 64 pour 7,8 M€ TTC.

Concernant les ressources humaines, la Chambre se penche sur la procédure de recrutement des contractuels et sur les aspects réglementaires du régime indemnitaire. Nous regrettons, pour notre part, que ne soient pas traités les risques psychosociaux, la qualité du management et du dialogue social.

Pour évoquer un sujet connexe, nous avons été stupéfaits de découvrir dans la presse les notes de frais de votre prédécesseur durant cette période à partir de l'enquête réalisée par l'association Transparence Citoyenne sur la période 2020-2024. Quelles mesures comptez-vous prendre pour le passé et pour le futur ?

Mme KOENDERS.- Ce n'est pas le sujet.

M. BICHOT.- Merci de nous répondre sur ce point qui intéresse beaucoup de monde. C'est bien lié à la gestion de la période concernée, madame le Maire.

Concernant le long chapitre sur la CIGV, précédé de plusieurs mentions dans les chapitres précédents, en fait le fil rouge de ce rapport. Nul ne critique la reconversion du site et le fait que nous n'avons pas une friche, mais la Chambre critique le montage juridique et financier et rappelle les deux décisions de justice requalifiant cette opération en concession d'aménagement et regrette que vous n'en ayez pas tiré les conséquences. Je suis, d'ailleurs, à l'origine de ces deux recours et regrette que vous n'ayez pas tenu compte des décisions de justice.

Elle rappelle le coût en investissement pour les finances communales...

Mme la MAIRE.- Vous avez été condamné ! Elles sont défavorables. Dont acte.

M. BICHOT.- Madame le Maire, je serai très précis. Vous l'avez dit vous-même, la légalité du contrat n'a jamais été jugée. Donc à ce jour, la légalité du contrat n'a jamais été jugée.

Mme la MAIRE.- Il n'est donc pas illégal ! Continuez !

M. BICHOT.- Je ne sais pas s'il est légal ou illégal, cela n'a jamais été jugé. Savez-vous pourquoi ? Parce que vous avez refusé de transmettre la version signée de ce contrat durant toute cette procédure et c'est pourquoi elle a duré des années.

Mme la MAIRE.- Ce n'est pas le sujet. Continuez !

M. BICHOT.- Je vous réponds, puisque vous avez fait des affirmations totalement erronées, notamment que la CIGV aurait ouvert durant le covid alors qu'elle a ouvert en mai 2023 après le covid - ce qui était au contraire une chance - et que la Chambre régionale des comptes acte, elle-même, que le report de son ouverture ne représente qu'un coût marginal. Tout ce que vous avez affirmé précédemment me paraît donc sujet à caution.

La Chambre rappelle aussi le coût en investissement pour les finances communales - 25,75 M€ - et constate que les recettes du pôle public sont très inférieures aux prévisions et confirme que le coût net en fonctionnement pour la Ville de Dijon se situe entre 2 et 3 M€ par an.

Le double financement de la voirie n'est pas directement abordé dans ce rapport. Il est vrai qu'il a été établi en avril selon les indications apportées en introduction.

Il est rappelé que les cessions immobilières du concessionnaire Eiffage sont d'ores et déjà de 30 M€, supérieures de 5,8 M€ aux prévisions, que les droits à construire accordés dans le permis d'aménager sont supérieurs de 25 % à ceux qui avaient été proposés au stade de l'appel à manifestation d'intérêt, et que la conclusion est que la commune a accordé au titulaire du permis d'aménager - je cite : « d'importantes facilités ».

Voilà pour ce volet sur la CIGV assez détaillé qui rejoint nos observations.

Sur le bilan patrimonial, ce volet est très intéressant. Il ne couvre que 11 % de la surface des bâtiments bâtis de la ville - il faut tout de même le rappeler. Comme je l'ai dit au début, un rapport de cette nature ne pouvait pas tout examiner, et ce volet patrimoine monumental est bien évidemment très important, donc 59 640 mètres carrés sur 536 000.

Il ressort de cette analyse que, bien sûr, vous avez mené deux grosses opérations - le Musée des Beaux-Arts et l'OIV - mais que plusieurs monuments sont, aujourd'hui, en mauvais état. Sur 32 monuments, seulement 16 - un peu moins de la moitié - sont considérés comme en bon état ; 10 sont dans un état moyen et 6 sont considérés en mauvais état. Je mets de côté la croix Mâchefer restaurée depuis.

Le gros sujet devant nous, c'est la restauration de Notre-Dame et de Saint-Philibert. Les montants indiqués dans le rapport, qui viennent de votre inventaire, sont de 40 M€ pour Notre-Dame et de 6 M€ pour Saint-Philibert. Nous pensons que ces rapports - et c'est d'ailleurs l'indication que donne le rapport - sont amenés à évoluer au fur et à mesure que les études plus poussées seront menées, mais il y a, là, un véritable sujet.

Je rappelle que tout le reste du patrimoine n'est pas évoqué dans ce rapport. J'y inclus, d'ailleurs, le lac Kir, les écoles, les gymnases, les bâtiments communaux sur lesquels il y a également un retard d'investissement très important.

Voilà pour nos observations et commentaires sur ce rapport de la Chambre régionale des comptes qui présente un constat objectif, très détaillé et très intéressant pour tous les Dijonnais et pour les conseillers municipaux que nous sommes.

Mme la MAIRE.- Je me doutais bien que vous relèveriez tout ce qui ne va pas, puisque c'est votre façon de fonctionner. À chaque fois, vous êtes là pour dénigrer Dijon et ses habitants, dire que tout va mal. Il est vrai que vous aviez géré seulement Saint-Romain, une ville avec moins de patrimoine et de personnel, mais, à un moment, il faudrait me dire comment faire pour baisser les impôts, et, en même temps, embaucher plein de personnes et rénover tout le patrimoine ! Il faut être en bon gestionnaire et cela se programme et c'est ce que l'on fera, une PPI.

L'opposition est là pour s'opposer et caricaturer.

Le problème est que si je vous disais tout ce que la Chambre régionale des comptes a souligné de positif, on y serait jusqu'à ce soir ! J'ai donc forcément été très rapide. Je sais que vous n'êtes pas forcément à l'aise. C'est un très bon rapport de la Chambre régionale des comptes. Je ne vais pas vous montrer les rapports des Chambres régionales des comptes des villes gérées par des partis que vous soutenez, mais, à un moment donné, soyez réaliste et

regardez ce qui se passe ailleurs ! Dans les problèmes des dépenses de fonctionnement ou autres, cela avait été aussi soulevé dans le rapport de la Chambre régionale des comptes du Département. Je n'appuie pas dessus ! On est là pour avancer.

J'aime ma ville, mon département et ma région.

La parole est à M. Sibert.

M. SIBERT.- Merci, madame la Maire. Chers collègues, de toute façon, le rapport de la Chambre régionale des comptes sera rendu public et tous les Dijonnais pourront se faire leur propre avis. Comptez sur nous pour le diffuser largement.

Puisque le rapport de la Chambre régionale des comptes sur votre gestion de la Ville de Dijon entre 2018 et 2024 met en lumière des dysfonctionnements préoccupants et des choix politiques hasardeux qui fragilisent notre commune malgré une communication en forme de méthode Coué, dont vous avez livré un parfait exercice en introduction de notre conseil, je ne reviendrai pas sur la Cité Internationale de la Gastronomie, dont la Chambre ne fait que rappeler ce que l'opposition déplore depuis le début : aucun sens ni stratégie et un coût pour le contribuable dijonnais toujours un peu plus lourd.

Je ne reviendrai pas non plus dans le détail sur votre politique d'urbanisme, qui non seulement dégrade le cadre de vie des Dijonnais, mais fait courir un risque majeur pour les finances de la Ville, comme le pointe le rapport avec l'exemple de l'écocité Jardin des Maraîchers, dont la participation d'équilibre de notre collectivité a littéralement explosé de 243 % passant de 3 M€ en 2018 à plus de 10 M€ en 2023.

Sur le plan financier, la CRC souligne une prévision budgétaire marquée par une sous-estimation systématique des recettes de fonctionnement de l'ordre de 7,7 M€ en moyenne et, à l'inverse, une surévaluation des dépenses d'investissement. C'est loin d'être anecdotique, c'est tout simplement de l'insincérité budgétaire.

Il faut que les Dijonnais qui nous écoutent comprennent bien, alors que nous entrons bientôt en campagne électorale. Avec un taux d'exécution des dépenses d'investissement de seulement 51 % en moyenne ces cinq dernières années, cela veut dire qu'un engagement annoncé au budget sur deux n'est pas tenu. Je suis désolé, monsieur l'adjoint aux finances, quand vous communiquez au BP sur les dépenses réelles d'investissement historiques - vous nous le répétez à chaque BP - il est normal de comparer avec le taux d'exécution des dépenses réelles d'investissement.

Encore une fois, c'est la stratégie de l'enfumage, des annonces, des coupés de ruban, des supports à la gloire de madame la Maire, Nathalie Koenders...

Mme la MAIRE.- Ce n'est pas la peine de surjouer ! Je sais que c'est pour mettre sur votre Facebook ou autre, mais calmez votre ton !

M. SIBERT.- Il n'y a pas de souci, en matière de communication, j'apprends des meilleurs ! Madame la Maire, Nathalie Koenders, notre suprême leader socialiste...

(Brouhaha dans les rangs de la majorité)

...une communication opulente, qui a vu son budget exploser de 44 % sans compter les frais divers qui ont, eux, augmenté de 207 %.

Mme la MAIRE.- Vous n'avez peut-être pas suivi. Vous dites « la Maire de Dijon », mais je suis maire depuis novembre 2024 ! Je sais que vous auriez préféré que je le sois, peut-être, plus tôt, mais je le serai peut-être plus tard !

M. SIBERT.- Je pense que tous les Dijonnais sont au courant que vous êtes la maire, puisque vous êtes, en six mois, sur trois couvertures du magazine municipal. C'est un peu lourd.

Ensuite, au niveau de la dette de la Ville, là aussi, il faut mettre fin à l'enfumage de la courbe en cloche que vous projetez à chaque document budgétaire. Le rapport des magistrats financiers met clairement en exergue une gestion hasardeuse de la dette avec encore 32 % de la dette classée à risque, notamment en raison d'emprunts toxiques hérités de l'époque de M. le Ministre - M. Rebsamen - dont je déplore l'absence lors de nos débats.

Avec des charges d'intérêt explosives, vous étiez dans l'obligation de réduire l'encours de la dette. Ce n'était pas un choix politique, mais un sauve-qui-peut avant la mise sous tutelle.

C'est aussi le sous-investissement assumé durant le précédent mandat, puisque la Chambre révèle que le surcoût des intérêts de ces emprunts toxiques est estimé à 9,2 M€ sur la période 2018-2023. C'est à peu de choses près l'équivalent du budget consacré cette année à la

rénovation des écoles de la ville pour que chacun se rende bien compte. Pire, tout nouvel emprunt alourdira encore les charges financières et avec l'essoufflement de votre stratégie de consommation des excédents capitalisés, vous êtes complètement bloqués jusqu'en 2032 - c'est la page 47 du rapport.

On arrive tout simplement au bout du modèle Rebsamen, et, dans ces conditions, la relance de l'endettement annoncée dans le budget primitif, sans un plan pluriannuel d'investissement clair, n'est pas raisonnable et nous le dénoncerons au moment des orientations budgétaires.

Les prochaines élections municipales, elles, permettront aux Dijonnais de choisir une nouvelle stratégie pour l'avenir de notre ville, mais d'ici là, madame la Maire, il est urgent de corriger les dysfonctionnements et les dérives relevées par la Chambre régionale des comptes pour redonner à Dijon une gestion saine et transparente.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE.- J'ai l'impression que, ce matin, c'était Acteurs Studio et que vous passiez tous le casting pour savoir qui prendra la tête de liste à droite !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Puisque tout le monde a pris la parole, la parole est maintenant à M. Muller.

M. MULLER.- Merci, madame la Maire. Chers collègues, j'essaierai de ne pas jouer, ni surjouer, mais d'être normal - je pense comme d'habitude.

Une intervention qui se veut rapide sur cette délibération.

Je commencerai par saluer le travail rigoureux réalisé par les services de la Ville, en particulier le service finance. Leur professionnalisme ressort une fois de plus à la lecture de ce rapport et il mérite d'être souligné.

Sur le fond, la Chambre régionale des comptes ne pointe pas de problèmes majeurs, elle met même en avant une gestion globalement saine de la commune, ce dont nous pouvons collectivement nous réjouir.

Malgré tout, quelques petits points d'amélioration méritent toute notre attention.

1) L'absence de programmation pluriannuelle globale

Ce n'est pas un sujet nouveau, nous l'avons déjà soulevé notamment il y a quelques années à propos des travaux dans les écoles. Vous répondez à la Chambre qu'un plan pluriannuel global existe associé à une prospective budgétaire, mais elle reste invisible pour les élus et donc inutilisable pour éclairer nos décisions. Il manque aujourd'hui une vision d'ensemble, une stratégie budgétaire à moyen et long terme. Ce type d'outil est indispensable surtout dans un contexte où des financements publics se font plus rares. L'assemblée délibérante doit avoir une vue claire sur les priorités et les investissements à venir. C'est essentiel pour la transparence et la bonne gestion surtout pour une commune de notre strate. Ce qui fait aujourd'hui défaut, c'est donc une vision stratégique d'ensemble inscrite dans une véritable prospective budgétaire.

Dans votre réponse à la Chambre, j'ai pris bonne note de votre engagement, madame la Maire, d'y remédier dans la prochaine mandature.

2) La faible exécution du budget d'investissement

Le taux relevé est de 51 %, autrement dit la moitié seulement des crédits votés sont en effet dépensés. Ce n'est pas un accident, c'est une méthode et ce n'est pas une découverte. Nous avons déjà dénoncé cette pratique qui consiste à inscrire en début d'année des crédits sans affectation réelle pour, ensuite, les annuler lors du budget supplémentaire en réduisant d'autant l'emprunt d'équilibre. Cette méthode, la Chambre le précise, nuit à la lisibilité budgétaire.

3) La Cité de la Gastronomie

Les chiffres de fréquentation sont flous, voire contradictoires, ce que ne permet pas d'évaluer le succès réel du projet. Avec son langage tout administratif, la Chambre suggère que la Ville redéfinisse clairement le contenu culturel et scientifique de la Cité. Nous avons interrogé le projet de manière plus prosaïque : qu'y mange-t-on ? Qu'y boit-on ? Qu'inscrit-on au menu de notre Cité de la Gastronomie pour attirer les touristes et surtout les Dijonnais dans un lieu plus convivial et représentatif du bien-vivre et bon-vivre ensemble ?

4) Le patrimoine

Même remarque que pour le plan pluriannuel, il est impératif de se doter d'un schéma directeur immobilier, un outil clair, partagé pour planifier, prioriser et maîtriser les coûts. Sans cela,

nous continuerons à courir derrière l'urgence avec à la clé des retards, des surcoûts et des arbitrages mal préparés.

Le projet de l'Hôtel Bouchu d'Esterno est un bon exemple. Les dépenses ont explosé dépassant de 50 % les prévisions. Ce type de dérive montre l'importance d'une approche rigoureuse et surtout planifiée d'autant plus que nos bâtiments historiques - les églises Notre-Dame et Saint-Philibert pour citer les plus urgents - vont nécessiter des travaux conséquents.

Enfin, un mot plus positif qui concerne le soutien de la Ville aux associations locales. Ce soutien est précieux surtout dans les périodes difficiles que nous avons traversées et celles qui sont devant nous. Il faut le maintenir, voire l'amplifier, car les structures jouent un rôle essentiel pour le lien social du quotidien, pour la vie culturelle et sportive. Elles sont le cœur battant de notre ville. Certains, ici, voudraient les shooter. Moi, je dis qu'il faut les chouchouter.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE.- Merci, monsieur Muller. La parole est à M. le Député Pribetich.

M. PRIBETICH.- Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais en premier saluer le travail des magistrats de la Chambre régionale des comptes ainsi que l'ensemble des services de la Ville qui, pendant plusieurs mois, ont dû porter les éléments, échanger, se mobiliser pour répondre aux demandes et à l'examen de la Chambre régionale des comptes.

Le verdict est tombé. Il est tombé concernant la période 2018-2023 où apparaissent à la fois une gestion saine de la commune et des éléments très satisfaisants : très fort désendettement, niveau d'investissement élevé.

Je trouve, madame la Maire, que vous avez été un peu modeste, parce qu'un douzième de cette gestion vous appartient, puisque vous avez, dans les conditions très particulières, assuré durant six mois l'intérim du maire Rebsamen entre avril 2018 et septembre 2018.

Cette saine gestion illustre aussi cette capacité à maîtriser la destinée de notre commune et dans la position qui est la mienne, en tant que conseiller municipal de Dijon, mais aussi Député de la Côte-d'Or, je me permettrai d'exprimer quelques remarques.

Franchement, c'est le concours Lépine de l'ineptie ! Monsieur de Vregille, on sent que vous êtes de droite. Arriver à citer Lénine, c'est tout de même étrange ! Monsieur David, idem. Monsieur Sibert, alors là, c'est le concours ++ des inepties sans nom, notamment sur la cohérence - j'y reviendrai - et, monsieur Bichot, vous nous donnez depuis des années des cours. Je suis allé examiner votre gestion de la démographie sur Saint-Romain. Vous avez réussi l'exploit en neuf ans de faire baisser la population de 10 % passant de 243 habitants à 218. Imaginez si vous aviez la responsabilité de notre ville, vous auriez fait passer la ville de 149 000 habitants à 135 000 habitants !

J'aimerais aux uns et autres vous redire que depuis 2001 où François Rebsamen, avec Dijon s'éveille, a conquis la ville avec un certain nombre d'équipes municipales, la démographie de la ville est passée de 149 000 à 165 000 habitants, soit + 16 000 habitants - si je sais encore compter - que plus de 20 000 logements ont été construits, permettant aussi de résorber l'accessibilité de la ville, notamment concernant le logement à loyer modéré, puisqu'en 2023, il a enfin atteint la loi, c'est-à-dire 20 % des logements, que la dette - le graphique le montre, et encore, il n'est pas en pourcentage par rapport au budget ; il serait encore plus probant s'il était rapporté à l'ensemble du budget - c'est un affaissement littéral de la dette alors que, lorsque François Rebsamen prend la ville, il faut dix-sept ans d'autofinancement à la Ville pour rembourser la dette. C'est cela la gestion de droite ! Dix-sept ans pour rembourser la dette, ce qui n'est plus du tout le cas ici.

Enfin, pour ne pas être trop long, mais que d'inepties ! Il faut venir au conseil municipal de Dijon pour en entendre ! Vous critiquez la politique d'aménagement. Elle est saluée par ce rapport avec notamment un traitement efficace des friches urbaines. Je vous rappelle que la Ville n'a consommé que quatre terrains de football en termes d'extension urbaine durant plus de vingt-quatre ans ! Je ne voudrais pas vous rappeler que Robert Poujade et ses équipes avaient, uniquement pour la Toison d'Or et pour gagner 10 000 habitants, consommé 243 hectares sur la partie nord ! Je ne rappelle pas le mécanisme de la cession de l'eau par l'équipe précédente de droite et vous devriez tout de même vous rappeler un certain nombre de points.

La gestion, ici, a été cohérente. Elle a permis d'offrir à nos concitoyens des quartiers qui ont été renouvelés - je pense à Heudelet 26, à Junot, à Hyacinthe Vincent, à Arsenal, à l'écocité Jardin des Maraîchers. Franchement, entre le y-a qu'à, faut qu'on, vous n'avez jamais fait vos preuves !

Alors, mes chers collègues, membres du conseil municipal, ne soyez pas impatients et

impatientes. Attendez ! Attendez mars 2026 pour faire campagne !

La gestion sera assurée de manière efficace et efficiente par Mme la Maire et ses équipes pour permettre à notre ville de continuer sa course du progrès en s'adaptant à la dérive climatique, parce qu'il le faut. Il faut s'adapter aux nouvelles demandes de nos concitoyens, comme l'a souligné le rapport de la Chambre régionale des comptes, et, enfin, en conclusion, félicitations, madame la Maire pour l'ensemble de cette gestion pour la période 2018-2023. Merci.

Mme la MAIRE.- Merci, monsieur Pribetich, pour vos propos.
La parole est à Mme Martin.

Mme C. MARTIN.- Madame la Maire, je vous remercie.

Madame la Maire, mes chers collègues, j'ai constaté avec un peu d'amusement ce matin qu'il était difficile de trouver des arguments quand la Chambre salue le travail. Nous sommes passés dans le monde des vérités alternatives et du monde parallèle !

Ceci étant dit, revenons à ce rapport de la Chambre régionale des comptes qui a salué le travail porté autour du patrimoine bâti tant dans sa connaissance que sa préservation, son usage ou sa médiation et souligne aussi les moyens importants qui lui sont alloués.

L'équipe municipale, conduite par François Rebsamen puis par Nathalie Koenders, porte avec fierté le label Ville d'Art et d'Histoire et responsabilité, ce label lui ayant été dévolu en 2008.

Nous sommes pleinement conscients de la beauté architecturale de notre ville et de la nécessité d'entretien de ce patrimoine bâti, un bien commun qui se transmet au fil des générations. Ce patrimoine ne représente pas une charge, mais - comme l'a bien dit Mme la Maire, Nathalie Koenders - une fierté et un encouragement à agir.

Nous avons cette volonté d'entretenir ce patrimoine, de le valoriser, de le restaurer et de l'ouvrir à toutes et tous en permettant sa compréhension au plus grand nombre. Les Dijonnais sont fiers du patrimoine de leur ville qui s'est construite au fil des siècles. Il nous revient donc de le préserver.

Loin d'une vision muséifiée de la ville, nous souhaitons un patrimoine ouvert, vivant et habité.

La Chambre relève, d'ailleurs, qu'un monument historique habité et ouvert au public dispose en général d'une meilleure conservation.

Je ne reprends pas point par point tout ce qui a été indiqué et écrit par la Chambre dans ce rapport, mais, encore une fois, la Chambre a soulevé et indiqué que la préservation et la restauration du patrimoine viennent aussi dynamiser l'attractivité du centre historique de Dijon tant pour ses visiteurs que pour ses habitants, loin d'une vision muséifiée de la ville.

N'oublions pas non plus les aménagements de piétonnisation, les aménagements urbains qui offrent un plateau de vision exceptionnelle pour notre patrimoine. Dijon a choisi d'investir massivement en valorisant des lieux emblématiques. Vous avez cité le Musée des Beaux-Arts, bien évidemment, mais aussi l'Hôtel Bouchu d'Esterno. Citons la grande chapelle de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin et le bijou qu'est la Chapelle Sainte-Croix de Jérusalem que vous connaissez très certainement. Nous avons investi massivement et ce sont plus de 48 M€ investis entre 2018 et 2024.

Et puis, afin de valoriser ce bien, nous nous sommes dotés - et je souhaite les saluer - d'une équipe de professionnels aux compétences indéniables. Je veux citer la direction de la valorisation du patrimoine, qui porte tant la direction du 1204 situé à la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin - je le rappelle - qui porte des expositions permanentes et temporaires.

Notre vision de la ville, c'est une ville ouverte, préservée, un patrimoine chouchouté - comme quelqu'un l'a dit tout à l'heure - et, en tout cas, pour les travaux à venir, dont nous avons pleinement conscience, les études sont engagées. Nous sommes au travail sur les monuments que vous avez cités, Notre-Dame, Saint-Philibert, le parvis Saint-Jean, Saint-Étienne, la bibliothèque Colette et le cellier de Clairvaux. Bref ! Pas un bâtiment majestueux de notre ville n'échappe à notre attention. La Chambre souligne d'ailleurs que nous avons une connaissance parfaite de notre patrimoine.

Mesdames, messieurs, madame la Maire, je vous remercie pour la politique menée jusqu'alors, qui ne demande qu'à se poursuivre. Dijon prend soin de son patrimoine monumental qui attire et porte la vitalité de notre ville dans une vision d'un patrimoine vivant et partagé.

Mme la MAIRE.- Merci, madame Martin. La parole est à M. Berthier.

M. BERTHIER.- Merci, madame la Maire. Chers collègues, quelques illustrations sur la

partie RH de votre belle présentation sur notre beau bilan, parce qu'il faut dire notre beau bilan. Il faut en être fier, même si on reste modeste - et vous l'avez très bien rappelé, madame la Maire.

La lecture du rapport de la Chambre régionale des comptes sur le volet de la gestion des ressources humaines permet de saluer la politique de nos ressources humaines.

En effet - j'y reviendrai - la Chambre constate que la gestion des ressources humaines a encore progressé depuis le dernier contrôle. Ce satisfecit d'ensemble, à quelques détails près, est accordé alors même que la Chambre régionale des comptes ne s'est pas intéressée à certains dispositifs reconnus - vous l'avez rappelé, madame la Maire. La Ville est doublement labellisée Égalité femme-homme et Diversité par l'AFNOR, ce qui implique une attention d'ensemble aux agentes et agents.

La Ville a une politique de formation active, qui commence dès l'accueil des apprentis, ce qui a évité d'exposer la collectivité à de longues vacances de poste sur des métiers dits en tension. Nous avons, ainsi, pu conserver une haute qualité de service au public, à tous les publics sans distinction.

Aussi, un dispositif de prévoyance sociale précurseur a été mis en place. La compétence également est mise au cœur de la gestion des ressources humaines, comme le reconnaît, d'ailleurs, la Chambre régionale des comptes, qui explique ainsi que la collectivité n'utilise pas seulement le grade en matière de recrutement comme de détermination du régime indemnitaire.

Sur le volet de la gestion administrative, qui a plus particulièrement intéressé la Chambre régionale des comptes, celle-ci reconnaît la maîtrise de la masse salariale et des effectifs, monsieur Bichot.

Elle constate que les agents font les 1 607 heures réglementaires et même plus si l'on considère que la Chambre souligne un niveau élevé d'heures supplémentaires pour certains agents afin d'assurer la continuité du service public et l'ouverture au public des équipements notamment sportifs.

En matière de recrutement, la Chambre identifie une procédure en place et respectée, même si, sur la masse des recrutements, il peut y avoir quelques écarts notamment pour le renouvellement des contractuels.

Mais la collectivité assure de ne pas fragiliser les agents contractuels - vous l'avez dit, madame la Maire - qui s'investissent sur leur poste au service du public et dans la préparation au concours. Ainsi, nous ne souhaitons pas les obliger à candidater chaque année sur le poste qu'ils occupent.

Enfin, pour conclure, je retiens de la politique des ressources humaines qu'elle contribue à la qualité de nos services publics reconnus par nos habitants. Je retiens, ainsi, de mes rencontres avec les agentes et agents la fierté de leur travail et de leur ville, grâce notamment à un dialogue social très instruit et plutôt apaisé, monsieur Bichot.

Je rappellerai que depuis cette mandature nous avons mutualisé des instances représentatives du personnel Ville Métropole, monsieur David. Vous parlez de transferts de personnel, nous, nous parlons de mutualisation. D'ailleurs, je salue mon collègue Rémi Detang, vice-président au personnel de la Métropole, avec qui je travaille sur ces instances.

Enfin, je rappellerai que les agentes et agents sont fiers de leur travail et de leur ville. C'est bien, là, l'essentiel.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE.- Merci, monsieur Berthier.

La parole est à M. El Hassouni.

M. EL HASSOUNI.- Madame la Maire, chers collègues, contrairement aux déclarations de l'opposition, indéniablement, le rapport d'observation de la Chambre régionale des comptes confirme officiellement la qualité de nos politiques publiques en faveur du monde associatif.

Le tissu associatif dijonnais a démontré son attachement et sa détermination à œuvrer pour le bien commun. L'occasion pour moi de souligner leur engagement et de souligner le travail extraordinaire de ces milliers de bénévoles et salariés qui constituent une des pierres angulaires de la cohésion sociale, et j'ai envie de dire que, quelquefois, les mots ne suffisent pas pour exprimer notre reconnaissance. D'ailleurs, un monde sans association serait, à coup sûr, un monde fragile.

La Ville de Dijon apporte un soutien constant et conséquent aux associations locales. D'ailleurs, je le dis officiellement aujourd'hui, nous appliquons une règle d'or : nous sommes respectueux de l'indépendance des associations en termes de gouvernance, avec qui nous entretenons des relations basées sur une confiance réciproque.

Aujourd'hui, 2 500 associations sont actuellement référencées à la Maison des Associations, et, contrairement à d'autres collectivités locales, la Ville de Dijon a maintenu en 2025 son aide financière au milieu associatif grâce à un budget de 14,6 M€ pour les subventions de fonctionnement. À cela s'ajoutent 2,1 M€ de subventions d'investissement.

Bien entendu, la Ville prendra en compte les observations de la Chambre régionale des comptes et continuera d'améliorer, avec toutes les parties prenantes, à la fois le conventionnement, les évaluations attachées à ce processus exigeant et la formalisation des obligations des associations et de la mise à disposition des locaux.

Aujourd'hui, notre méthode est solide, mais elle sera consolidée et complétée.

L'instruction des dossiers déposés par les associations vise à s'assurer de l'éligibilité d'un projet et de sa compatibilité avec les politiques publiques locales en se fondant sur une analyse partagée entre les élus et les services qui s'effectue à trois niveaux : tout d'abord, une analyse du fonctionnement associatif ; ensuite, une analyse sectorielle, qui prend en compte les politiques publiques locales déployées sur le territoire, et, enfin, une analyse financière au vu des bilans et budgets prévisionnels de l'association.

Ainsi, l'attribution des subventions tient compte de l'analyse financière réalisée par la collectivité, mais prend également en considération certains aspects qui intéressent les politiques publiques, notamment la question de l'intérêt local, de l'animation du territoire, de la lutte contre toutes les formes de discrimination ou encore la question de l'accessibilité ou de l'attractivité.

J'irai plus loin. La Ville soutient les associations qui, malgré leur fragilité, contribuent à tisser du lien social dans notre société.

Au-delà du travail de qualité déjà réalisé en faveur des associations, la Ville continuera à investir, comme elle le fait, avec la rénovation-extension de la Maison des Associations à hauteur de 12 M€. Je pourrais aussi évoquer le programme de formation gratuit, le soutien administratif et logistique pour encourager le dynamisme associatif, la participation à l'organisation du Printemps de l'Engagement, la rencontre des associations ayant mobilisé 200 acteurs associatifs notamment réunis autour de la thématique du bénévolat ou encore le Grand Dej' des associations, devenu aujourd'hui un rendez-vous incontournable, dont la vingt-quatrième édition se tiendra le 24 septembre prochain et qui réunit chaque année environ 200 associations et 6 000 visiteurs. J'en reste là.

Vous l'avez compris, la Ville de Dijon entend plus que jamais être aux côtés des associations en poursuivant cette dynamique de travail avec elles et en favorisant leur développement.

Mme la MAIRE. - Merci, monsieur El Hassouni.

La parole est à M Hoareau.

M. HOAREAU. - Merci, madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, nous pouvons souligner dans cet excellent rapport de la Chambre régionale des comptes le chapitre 4 relatif aux opérations d'aménagement que certains, ce matin, ont tenté d'instrumentaliser, mais les citations du rapport sont têtues, car elles sont objectives et surtout écrites.

Aussi, la Chambre souligne - je cite : « Une forte ambition d'aménagement couvrant un large territoire. » Elle souligne que l'aménagement de la ville constitue le second poste d'investissement de la collectivité - 32,1 M€ sur la période 2018 à 2023 - derrière les dépenses en faveur des équipements culturels, dont les façades Liberté, que Mme Martin n'a pas pu citer tant la liste des réalisations patrimoniales et culturelles est longue.

Ces chiffres traduisent notre volonté forte de transformation de notre ville, et de Dijon en particulier, des friches militaires, et je salue le travail de mon prédécesseur délégué à l'urbanisme, Pierre Pribetich, qui s'y est particulièrement investi.

Aussi, je cite la Chambre : « la Chambre constate que ce coût important s'inscrit dans le cadre de l'ambition forte d'aménagement de la commune, notamment en matière de construction de logements sur des terrains déjà urbanisés et de créations de nouveaux équipements publics sur l'ensemble de son territoire. En outre, la commune attache une importance à la résolution des friches urbaines, à laquelle ces opérations d'aménagement participent activement. » Voilà ce qui est écrit dans le rapport contrairement à ce que certains ont voulu dire.

Par ailleurs, la Chambre salue la gestion financière de ces opérations d'aménagement par - je cite encore : « Le versement par la commune d'une partie des participations d'équilibre au fur et à mesure de l'avancée des différentes opérations et non à leur issue, qui montre d'ores et déjà son anticipation face à ces dépenses et sa volonté d'en baisser le coût. »

Vous avez cité l'opération Amora, mais j'aurais une question à vous poser messieurs de Vregille, David et Bichot : si vous saviez qu'il y avait de l'amiante, pourquoi ne l'avez-vous pas dit ? En fait, vous êtes complices de cette situation. Pourquoi ne l'avez-vous pas dit avant tout le monde ? Malheureusement, cet amiante, nous l'avons découverte et nous avons réussi à garantir la santé publique en maintenant ce site sous couvert et, dorénavant, ce sont les avocats qui sont sur cette opération.

M. BICHOT.- Vous n'avez pas regardé ?

M. HOAREAU.- Les remarques formulées par la CRC démontrent aussi à la fois notre forte ambition en matière de renouvellement urbain, de construction de logements sans imperméabiliser de nouvelles terres et à la fois notre bonne gestion financière de ces opérations d'aménagement - je viens de citer le rapport. Car nous ne le dirons jamais suffisamment : construire des logements, c'est d'abord et avant tout pour loger des gens et leur permettre d'accéder à un toit, à la première des dignités. C'est notre honneur de le faire. La CRC note que nous le faisons et que nous le faisons bien.

Dire également que cette politique de construction de logements et d'équipements publics dans tous les quartiers a été reconduite à trois reprises à la tête de cette ville et que les Dijonnaises et Dijonnais sont fiers de leur ville. Ils sont fiers de vivre à Dijon et nous sommes fiers avec eux de vivre à Dijon. Nous sommes heureux de notre ville, que nous transformons pour en faire une ville toujours plus belle, plus résiliente face au changement climatique, toujours plus douce à vivre pour toutes et tous.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE.- Merci, monsieur Hoareau.

La parole est à M. Deseille.

M. DESEILLE.- Je m'adresse à l'opposition, parce que, concernant les finances, vous êtes désarmants, voire navrants.

On se désendette de 10 M€ par an et ce n'est pas suffisant ! Quand on regarde le chef-d'œuvre budgétaire, derrière - que les internautes peuvent voir - c'est tout de même exceptionnel ! Il y a deux façons de faire de la politique : soit vous commencez en 1989, avec la droite dure, et vous arrivez à plus de 120 M€ en dix ans ou alors vous faites avec nous, en majorité plurielle, et vous descendez de 238 à 100 M€ en quinze ans. Entre les deux, je préfère le deuxième - c'est tout de même mieux. Après, on peut me donner des leçons de gestion, mais venant de personnes qui cautionnèrent une montée de plus de 120 M€ en dix ans, excusez-moi ! Chacun fait comme il veut.

Le rapport est tout de même très favorable au niveau des finances. On ne peut pas dire le contraire. C'est salué, tous les experts le disent, mais vous arrivez à vous évertuer à trouver des points négatifs ! Comme l'a dit Mme la Maire, si on prenait tous les points positifs, on ne se quitterait pas avant 20 heures ! Mais il paraît que ça s'appelle la politique. Moi, je n'aime pas du tout cette politique et suis plutôt dans la recherche de l'intérêt général, sans esprit clanique ni en cherchant, à chaque fois, des points négatifs. Chacun fait comme il veut.

Avant de passer à la CIGV et toutes les critiques stériles que je viens d'entendre, il est bon de souligner que la Ville est économe et sobre dans la gestion des dépenses publiques - on parle des charges de fonctionnement. Une simple preuve : le ratio des dépenses de fonctionnement par habitant est de 1 155 € à Dijon et, en moyenne, 1 408 € pour les communes de plus de 100 000 habitants. On peut toujours faire mieux, mais pour cela, il faut donner des idées et ne pas critiquer sans cesse.

Concernant la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin - cela a été dit - nous avons gagné les différents procès et recours - et il y en a eu beaucoup. Suite à l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Lyon, le contrat conclu avec Eiffage reste donc juridiquement en vigueur - on ne peut pas le nier - et, d'ailleurs, on peut préciser que la procédure d'AMI a suivi les grandes étapes d'une procédure classique de concession d'aménagement.

On a choisi finalement un permis d'aménager, qui a fait porter les risques sur l'opérateur, car avec la crise du covid, la crise financière et économique derrière, et l'augmentation des charges des frais, etc. on ne pouvait pas savoir comment cela finirait.

La Chambre évoque notamment - c'était repris par l'un d'entre vous - le manque de définition d'un projet scientifique et culturel entre les acteurs et la Cité. Je tiens à vous dire qu'avec Mme Martin, on a tout de même animé de nombreuses réunions du Comité d'Orientation

Stratégique (COS), présidé par Éric Pras, Meilleur Ouvrier de France, chef triplement étoilé à Chagny à Lameloise, par Jocelyne Pérard, co-présidente, universitaire, présidente de la chaire UNESCO Culture et Tradition vitivinicole. Ce sont deux personnalités majeures très impliquées dans l'approche culturelle de la Cité, deux présidents appuyés par plus de soixante experts, tous passionnés - j'ai une pensée pour mon très regretté ami, Jean-François Kahn, qui a participé à tous les COS en tant que journaliste et qui adorait venir à la Cité. Cette Cité - comme il le disait ; certains devraient l'entendre - est un véritable outil d'attractivité pour notre ville. Comme je l'ai déjà dit au dernier conseil municipal - mais je pense qu'il y a des sourds - il faut la mettre en avant, la porter dans l'intérêt de notre ville, de ses hôtels, restaurants et commerces. C'est un équipement culturel nouveau, qui n'existe pas nulle part au monde. Sur les quatre en France, une a ouvert en plein covid, morte. La deuxième, c'est compliqué avec les changements politiques à la tête de Lyon - un coup à gauche, un coup à droite - et ils ne savent pas où ils vont en termes de choix pour cet équipement. La Ville de Tours a décidé de faire une Cité hors les murs - c'est aussi plus compliqué suite à des changements politiques - et la Ville de Paris Rungis, c'est encore plus compliqué. Ils attendent. Chaque année, cela recule, et pourtant il y a la force de frappe de Rungis, du marché international qui devrait arriver. Cela devrait arriver dans les années à venir.

Nous, nous assumons et nous battons pour cette Cité. Elle évolue et ce n'est pas fini. En tous cas, moi, j'y vais souvent et j'interroge les habitants du quartier. Croyez-vous qu'ils regrettent l'hôpital ? Souvenez-vous des dernières images ! On avait, à un moment, des images de l'ancien hôpital général. C'était vétuste. Les toits étaient très compliqués, les parkings dévastés, très abîmés et n'oubliez notamment pas la fameuse chaufferie avec cette cheminée immense en plein milieu et n'oubliez surtout pas les hélicoptères ! Il y avait une piste où ils venaient ! Ne croyez-vous pas que les gens sont mieux, maintenant, avec un tel espace ?

Certes, tout n'est pas parfait et on peut faire mieux, mais c'est déjà bien et les habitants se le disent.

La rénovation - Mme Martin en a parlé. La Chapelle des Climats et des Terroirs est visible toute l'année et est magnifique maintenant. On a même fait récemment - avec Mme la Maire qui l'a inauguré - un espace pour les enfants, les petits pour découvrir la vie d'un vigneron tout le long de l'année dans ce lieu destiné aux climats et terroirs. C'est un site magnifique avec des équipements pour les enfants. C'est même intéressant à faire pour les grands. Il faut y aller.

Tout à l'heure, on a reparlé aussi - mais ce que j'adore, c'est qu'en commission finances, on peut tout de même regretter que très peu était venu ; je remercie les deux participants de l'opposition - de la chapelle Sainte-Croix de Jérusalem. C'est tout de même un joyau magnifique ! J'avais même indiqué qu'ils devraient venir avant le conseil pour s'y détendre, car il y a une musique douce, grégorienne. C'est magnifique. Cela vous ferait du bien d'aller faire un peu de zénitude au sein de cette chapelle Sainte-Croix de Jérusalem.

En tout cas, je pense qu'il faut changer de logiciel. Vous me faites penser un peu à ceux qui s'opposaient et cassaient sans arrêt le quartier de la Toison d'Or - je suis à Dijon depuis 1991 : « Le contre commercial de la Toison d'Or, c'est n'importe quoi ! C'est horrible ! C'était bien avant. »

Maintenant, le quartier est beau - après, on aime ou pas, mais je le retrouve sympa - et c'est 8,5 millions de visiteurs par an.

Prenez la même chose sur le tram. Qui voudrait revenir en arrière ? Certains le cassent sans arrêt ! Maintenant, c'est magnifique et personne ne voudrait revenir en arrière.

La piétonnisation de la place de la Liberté, vous préféreriez revenir aux voitures avec, rue de la Liberté, plus de 1 000 bus par jour ? Il faut savoir avancer !

Cette Cité, il faut la porter. C'est un outil d'attractivité pour notre ville, comme l'Auditorium, qui coûte certainement six à sept fois plus cher que la Cité ! Quand j'entends les chiffres que vous énumérez, c'est n'importe quoi ! Venez me voir, nous en discuterons ! Si vous avez des idées sur le sujet, venez me faire des propositions. Je ne vous ai jamais vu, monsieur Bichot. De temps en temps, je vois des gens de votre famille à la Cité, mais, vous, je vous ai rarement vu. En tous cas, n'hésitez pas !

Pour terminer, la Chambre dit dans son rapport page 12 : « Une plus grande implication de la commune et ceci de manière indispensable. » Eh bien, nous l'avons écoutée, parce que nous avons rendu gratuites nos expositions permanentes et, enfin, comme cela se fait dans tous les espaces culturels de Dijon... Vous parlez de fréquentation, mais, nous - Ville de Dijon - nous ne sommes responsables que du pôle culturel. C'est 140 000 personnes qui viennent. Cela a augmenté encore par rapport à l'année dernière. On espère avec l'exposition Croquez la BD partagée avec Angoulême pouvoir encore augmenter cette fréquentation. Nous, il n'y a aucun souci sur la fréquentation du pôle culturel de la Cité. Il est sûr que la fréquentation de l'espace

complet, c'est comme nous le disions avec le Jardin des Plantes. On ne sait pas combien de personnes précisément rentrent. Avec les caméras, on le sait, mais on enlève en plus 20 % pour être plus cohérent en fonction des gens qui circulent, des personnels, etc. En tout cas, le pôle culturel de la Cité, dont nous sommes responsables, va bien.

Aidez-nous à ce que cela aille encore mieux. Aidez-nous à la porter et arrêtez de l'enfoncer sans arrêt, comme nous, nous portons tous les équipements culturels de Dijon. C'est un vrai bonus pour Dijon, ses commerces, hôtels et restaurants.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE. - Merci, monsieur Deseille. Cela fait plus de deux heures que nous avons un débat sur ce rapport de la Chambre régionale des comptes. Je pense qu'on peut donc le qualifier de très démocratique. Vous avez eu plusieurs réponses à vos interventions.

Je pense que vous avez, en effet, lu seulement ce que soulignait la Chambre régionale des comptes, mais pas nos réponses. Par exemple, sur le taux d'exécution des dépenses d'investissement bas, vous n'avez pas dû lire notre réponse qui rectifie les pourcentages mentionnés.

Quelqu'un a mis en avant le fait que j'avais communiqué à la presse avant de le faire auprès du conseil. C'est faux, puisque les dossiers ont été reçus par les conseillers municipaux avec la convocation du 4 juillet et la conférence de presse a eu lieu le 7 juillet. Vous aviez donc connaissance du rapport avant la presse.

Je rappelle que la Chambre régionale des comptes avait taclé, par exemple, le Département de Côte-d'Or sur des dépenses injustifiées. Ce n'est pas notre cas. La Chambre régionale des comptes avait aussi taclé sur la Ville de Beaune sur des carences significatives dans les marchés publics. Ce n'est pas notre cas et j'ai même l'impression que vous le regrettez. Vous auriez bien aimé qu'il y ait encore plus de choses.

Oui, ce rapport est très bon - ne vous en déplaît - sur de nombreux points, même si nous avons des points d'amélioration - mais qui n'en a pas ?

Je voudrais rappeler que nous avons aussi eu deux autres rapports de la Chambre régionale des comptes. Celui sur la petite enfance, qui avait été présenté par Mme Bataille, et celui sur les assurances - c'était des rapports faits au niveau national et donc l'ensemble des Chambres régionales des comptes le faisait sur les territoires. Tous les deux étaient aussi d'excellents rapports. C'est une fierté.

Je tiens à renouveler mes remerciements à l'ancien ordonnateur, François Rebsamen, pour la qualité de la gestion de notre ville.

Pour conclure, je voudrais vous dire que c'est une fierté d'être maire, aujourd'hui, dans une ville transformée, avec cette page d'histoire, tel que l'a rappelée Pierre Pribetich.

Il faut prendre acte de ce rapport.
Qui ne prend pas acte ?

Il est procédé au vote à main levée.

le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- à l'unanimité, de prendre acte de la présente communication.

Mme la Maire - Je vous souhaite un bel été et vous donne rendez-vous au défilé du 13 juillet pour ceux qui seront là. Il y aura nos forces armées, militaires et nos policiers municipaux et le 14 juillet pour le beau feu d'artifice au lac Kir.

Merci et bel été.

La séance est levée à 12 h 36.